

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 17 mai 2005 à 19 h
Église de Baie-des-Sables
90, rue de la Mer
Baie-des-Sables

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MAI 2005
 SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme NATHALIE LALANCETTE 2

STEEVE GENDRON 20

M. MICHEL ET Mme DORIS MORISSET..... 29

PRÉSENTATION DE LA MRC DE MATANE 32

REPRISE DE LA SÉANCE

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
 INNOVATION ET EXPORTATION51

PRÉSENTATION DE TOURISME QUÉBEC.....58

QUESTIONS DE LA COMMISSION.....67

M. SERGE PAQUET69

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES70

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. STEEVE GENDRON88

MOT DE LA FIN94



SÉANCE DU 17 MAI 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue à la troisième séance du projet de parc d'éoliennes à Baie-des-Sables.

10 Je vous rappelle que le registre pour venir poser des questions est toujours ouvert et que vous avez droit à deux (2) questions par personne, et que vous avez le droit aussi de vous réinscrire.

15 Par ailleurs, c'est notre dernière séance à Baie-des-Sables ce soir, nous avons un bon nombre de sujets à couvrir, et je devrai fermer le registre à la première pause. J'avais dit qu'on prendrait deux (2) pauses, hier, et puis on a eu le temps d'en prendre juste une, alors j'ai l'impression que c'est encore possible ce soir d'avoir juste une pause.

20 Sur le registre, hier, il y avait monsieur Guy Ahier, je sais pas s'il est là encore ce soir? On a posé sa question qu'il nous a laissée, cet après-midi.

25 Et nous avons aussi sur le registre, cet après-midi, madame Nathalie Lalancette. Alors je vais commencer avec madame Lalancette, s'il vous plaît. Si vous voulez vous approcher à l'avant et venir poser vos questions.

PAR M. GUY DUFORT:

30 Madame la Présidente, est-ce que je pourrais retenir votre attention trente (30) secondes, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Dufort.

35 **PAR M. GUY DUFORT:**

40 J'aimerais communiquer à la Commission que nous avons déposé les documents suivants. Je rappelle que le 27 mai, nous allons déposer la simulation sur le camping de la rivière Tartigou. Ensuite, le 27 mai, nous allons déposer la lettre de monsieur Pintal sur l'archéologie relativement à la nouvelle configuration.

Les contrats d'Hydro-Québec ont été déposés, ainsi que toutes les présentations qui ont été faites devant cette Commission.

45 Au document de monsieur Bouchard concernant l'utilisation du sol, il manque le petit vidéo à montage rapide des éoliennes, et nous devons avoir l'autorisation de l'auteur pour le publier, mais nous vous le ferons parvenir le 3 juin.

50 Enfin, toutes les présentations, je le répète, de monsieur Francis Pelletier sur le climat sonore ont été déposées, l'étude sur les poissons sera déposée le 15 juillet.

55 Et finalement, la carte sur les traverses de cours d'eau a été déposée également au bureau du registraire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

60

PÉRIODE DE QUESTIONS
NATHALIE LALANCETTE

PAR LA PRÉSIDENTE:

65 Alors madame Lalancette, votre première question.

PAR Mme NATHALIE LALANCETTE:

70 Je suis directrice régionale de Télécâble Multivision pour le secteur, qui est une compagnie de câble, je reçois beaucoup de postes par la voie des airs, par les ondes.

J'aimerais savoir si ça va avoir une incidence sur la réception que j'ai des ondes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

75 Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

80 Madame la Présidente, j'aimerais que monsieur Patrick Henn adresse la parole à ce sujet, et j'inviterais aussi une personne qui se joint à notre groupe ce soir, monsieur Christophe Waters, qui peut à l'occasion prendre la parole, étant donné ses connaissances dans ce domaine d'activité.

85 Monsieur Henn, s'il vous plaît.

PAR M. PATRICK HENN:

90 Madame la Présidente, j'aimerais seulement avoir une précision, je veux savoir de quel type de transmission on parle.

PAR Mme NATHALIE LALANCETTE:

95 Moi, ce que je peux vous dire, c'est une antenne que je reçois vraiment les ondes de Radio-Canada de Matane, et de TVA sur le mont Comi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

100 Madame, vous nous adressez la parole.

PAR Mme NATHALIE LALANCETTE:

Je m'excuse.

105 **PAR M. PATRICK HENN:**

110 Donc oui, je vous expliquerais un peu. Donc en général, effectivement, madame la Présidente, il est possible, à cause des structures en hauteur que sont les éoliennes, il est possible effectivement qu'il y ait une interférence qui se crée pour les postes de télévision analogiques, on parle évidemment de réception par exemple de Radio-Canada. Donc oui, c'est une possibilité.

115 Nous avons fait une modélisation de ça qui démontre potentiellement des zones d'interférence, et nous avons également identifié des mesures d'atténuation, une mesure d'atténuation en fait, principale, qui serait l'amélioration des systèmes récepteurs, donc par exemple les antennes chez les personnes, les résidences, les postes qui seraient affectés, suite à une évaluation qu'effectivement, c'est les éoliennes qui créent l'interférence chez la résidence affectée.

120 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Ça consiste en quoi, l'amélioration de l'antenne; est-ce qu'on peut avoir plus de précision sur la nature de cette amélioration?

125 **PAR M. PATRICK HENN:**

Oui, monsieur le Commissaire, je vais passer la parole, pour les questions un peu plus techniques, à monsieur Christophe Waters qui a travaillé, qui a fait l'évaluation justement de l'interférence.

130 **PAR M. CHRISTOPHE WATERS:**

Oui, madame la Présidente. Alors en ce qui concerne l'amélioration de l'antenne de réception de votre système, la manière, une des manières la plus simple de régler le problème parfois, ça peut être simplement de déplacer l'antenne, ça peut être aussi de simplement réorienter l'antenne.

135 Je sais pas d'où vous prenez votre signal en ce moment, si c'est de l'émetteur situé à Matane ou celui qui est situé à Saint-Fabien, je sais pas, où est votre antenne en ce moment?

140 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît, vous vous adressez à la Présidence, pour les réponses et pour les questions.

145 Alors monsieur Samak, je pense, a un point sur cette réponse à apporter.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

150 Est-ce que c'est possible, pour le bénéfice de tout le monde dans la salle, de nous faire une petite présentation expliquant l'origine de la nature d'un problème de réception, la nature de ce problème, c'est quoi exactement, ça vient d'où, et c'est quoi les distances impliquées, etc.

Est-ce qu'on peut juste, pour comprendre un peu le contexte de cette problématique.

155 **PAR M. CHRISTOPHE WATERS:**

Alors madame la Présidente, si on se place dans ce contexte-là, il y a deux (2) types de problèmes. Il y a d'abord un premier type de problème qu'on appelle les interférences de type dynamique, qui sont vraiment associées aux éoliennes, parce qu'elles viennent en partie de la rotation des pales et les ondes électromagnétiques, en raison de la rotation des pales, subissent des délais dans le temps, des délais un peu comme sur une route où vous avez un camion qui arrive au loin, le son n'est pas le même quand il arrive que quand il repart.

165 Donc signal de télévision qui est modulé en amplitude, cet effet-là peut avoir une variation sur les couleurs de réception et peut provoquer aussi un battement de l'image. Donc ça, c'était le premier type d'interférence, les interférences de type dynamique.

170 Ça a été étudié dans la littérature, quand on regarde les études qui ont été faites, ça a été surtout un professeur aux États-Unis, et les éoliennes pour lesquelles ce type d'analyse là qui a été développé, c'était des éoliennes qui ne correspondent plus à la technologie qui a cours aujourd'hui.

175 Le deuxième type d'interférences, des interférences de type statique, l'origine de ces
interférences-là, souvent, pour une antenne émettrice, quand on installait à proximité d'une
antenne émettrice une structure réfléchissante, en métal en particulier, alors pour des récepteurs
à proximité donc de ces deux (2) structures-là, celle qui émet et celle qui est à proximité, la
180 structure qui est à proximité de l'antenne qui émet va réfléchir le signal et donc, le signal qui porte
avec lui toute l'information sur l'image arrive au récepteur deux (2) fois, un premier signal très
fort, qui est un signal direct, un deuxième atténué. Et sur la télévision, ce que ça crée, ça, ça
185 crée une image fantôme en arrière du poste de télévision. C'est quelque chose qu'on observe
souvent dans les villes.

Alors cet effet-là, lui aussi il existe des modèles pour mesurer quelles sont les
conséquences de l'érection d'une structure à proximité d'une antenne émettrice, mais encore là,
185 dans le problème qui nous intéresse ici, qui sont les éoliennes, il y a pas de modèle en tant que
tel, il y pas de standard si vous voulez d'analyse en tant que tel, pour des structures multiples
comme cela à des distances, bon, à des distances, dans notre cas ici, à Baie-des-Sables, de
vingt kilomètres (20 km) environ, trente kilomètres (30 km) des émetteurs. Les analyses qu'on
190 retrouve en général sont beaucoup plus à proximité des structures émettrices.

195 Donc il y a pas, on pourrait dire, en ce moment, dans ces deux (2) types de problèmes là
qui sont l'interférence dynamique et statique, il n'existe pas d'état de l'art en ce qui concerne la
prédiction de ces effets-là, et la physique qui est en arrière de tout ça est excessivement
complexe.

200 Et aujourd'hui, en pratique, quand il y a des parcs d'éoliennes, ce ne sont pas des effets
qui sont analysés, à travers le monde. Simplement, au Canada, il y a un comité qui vient de se
créer, avec Industrie Canada, Radio-Canada, nous-mêmes nous sommes sur ce comité-là et
donc, nous allons essayer de nous attaquer à cette problématique-là.

205 Dans un premier temps, on s'est intéressé à voir les zones dans lesquelles il faudrait faire
des analyses, et puis dans un deuxième temps, on établira des méthodes. Mais pour l'instant, il
y a rien de fixé.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

210 Est-ce qu'on peut dire que la configuration révisée du parc éolien laisse quand même
certaines résidences où la réception, ils seront vulnérables à ces distorsions ou ces
interférences? On peut dire que ça va toucher plusieurs résidences?

PAR M. CHRISTOPHE WATERS:

Oui. Alors ce que l'on retrouve la plupart du temps, quand on s'intéresse à cette
problématique-là en termes d'impact, c'est que les impacts ont toujours lieu à proximité des parcs

215 éoliens, donc ça veut dire une distance d'environ quatre kilomètres (4 km), mettons, des contours du parc éolien, dépendamment de la densité du parc.

Donc il y a toujours possibilité que dans certaines résidences, des personnes qui recevaient bien le signal télévisuel avant l'érection du parc, finalement rencontrent des problèmes après l'érection du parc.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord.

225 Monsieur Dufort, vous estimez à combien, à peu près, le nombre de résidences susceptibles de subir ce problème-là?

PAR M. GUY DUFORT:

230 Le nombre de résidences exact, ma mémoire fait un petit peu défaut, monsieur Samak. Je vais demander à monsieur Henn de donner la réponse, et si on voit une hésitation, avec votre permission, on fera la recherche et je vous la communiquerai.

235 S'il vous plaît, monsieur Henn.

PAR M. PATRICK HENN:

240 Une précision là-dessus, on n'a pas le nombre exact parce qu'en fait, les couches que nous avons, les couches d'information que nous avons sur les bâtiments autour du parc éolien sont vraiment des bâtiments, et on n'a pas exactement le nombre de résidences. Donc par exemple, si on a de l'information sur les bâtiments à Baie-des-Sables, on a, je sais pas moi, un cinq mille (5000) petits icônes qui représentent des bâtiments, on peut pas dire que c'est nécessairement des résidences.

245 Donc il faudrait vraiment faire une étude de terrain exhaustive, pour savoir, bon, à tel endroit, où on est dans une zone potentielle d'interférence, est-ce que c'est vraiment une résidence qui reçoit de la télévision. Donc on n'a pas été à ce point dans l'étude, pour vérifier.

250 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Je vais poser une autre question.

255 Est-ce que la connaissance de la physique qui sous-tend ce phénomène est suffisamment raffinée pour pouvoir, par exemple, modéliser le phénomène à savoir, bon, si on dit, on a X turbines, vitesse de rotation Y, à distance de tel transmetteur, ça risque de créer une

interférence de cette envergure; est-ce qu'on a la capacité de modéliser ce phénomène, pour pouvoir l'analyser, faire une analyse comme ça ou...

260 **PAR M. CHRISTOPHE WATTERS:**

On n'est pas, comment vous dire, le problème est excessivement complexe. Par exemple la météo qu'il fait dans le moment présent va influencer très sensiblement la transmission des ondes électromagnétiques, la présence d'eau dans l'air, beaucoup beaucoup de
265 paramètres auxquels on a affaire ici. Alors il faut évidemment simplifier ce problème-là, il faut simplifier le plus possible.

Et pour des éoliennes isolées, c'est quelque chose qui est assez bien modélisé en ce moment. Maintenant ici, pour un groupe d'éoliennes, c'est quelque chose que l'on peut encore
270 estimer, nous, les analyses que nous avons faites, nous les avons faites de manière à les analyser de la manière la plus conservatrice possible.

C'est-à-dire que nous avons identifié des zones dans lesquelles nous estimons qu'il va y avoir possiblement interférence, mais selon nous, ces zones sont surdimensionnées par rapport
275 à ce qui arriverait réellement, étant donné les choix d'analyse que nous avons faits, qui ont toujours été, si vous voulez, en défaveur d'une analyse moins conservatrice.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

280 Et s'il y a des mesures, donc si je comprends bien, pratiquement parlant, des mesures d'atténuation nécessaires à faire, ce serait pas à la source mais plutôt en aval, du côté de la maison de madame Lalancette, etc.

Et dans ce cas, les efforts ou les coûts impliqués, comment les citoyens seront en mesure
285 de l'absorber correctement?

PAR M. GUY DUFORT:

Excusez-moi. Madame la Présidente, les mesures de mitigation ou d'atténuation peuvent
290 être prises soit en amont ou soit en aval.

Nous avons établi, dès le début de l'audience, l'importance pour nous, de Cartier énergie éolienne, de travailler d'une façon très continue avec la population; nous allons, dans le suivi que nous allons faire sur l'interférence, nous allons aborder ce sujet et nous allons en discuter avec
295 les personnes directement concernées, quand nous aurons évalué les problèmes, et qu'on aura les problèmes connus.

Mais j'aimerais que monsieur Bouchard continue sur les mesures de mitigation qui pourraient être prises à ce moment-là.

300 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Monsieur le Commissaire, ce que nous avons l'intention de faire, et nous sommes
présentement en discussion avec Radio-Canada en particulier, comme c'est un phénomène qui
est assez récent et que Radio-Canada est vraiment intéressée à ça, on va faire une campagne
305 de mesures de réception du signal dans certaines parties, de points du parc, pour évaluer. Et
après ça, on va faire une évaluation aussi après la réception, après l'installation du parc, pour
voir les impacts et tout ça.

Malgré tout ça, lorsque le comité de suivi recevra une plainte, on va analyser la plainte
310 avec Radio-Canada et nous-mêmes, pour voir les compensations. Une des compensations,
comme l'a dit monsieur Henn, c'est de mettre une antenne plus directionnelle, plus sélective pour
éviter ça.

Et à la limite, si toutes les solutions sont pas possibles, il reste toujours la possibilité
315 d'installer un satellite pour les postes qui sont manquants.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Ça vous plaît d'avoir une réception satellitaire?
320

PAR Mme NATHALIE LALANCETTE:

Bien sûr!

325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

330 Moi, je voulais vérifier si vous avez consulté la littérature dans les parties du monde où on
exploite déjà des éoliennes, comment le problème s'est posé, comment ils ont résolu ça; peut-
être ça, ça pouvait vous aider aussi.

335 **PAR M. CHRISTOPHE WATTERS:**

Oui, madame la Commissaire. Alors quand je dis qu'ailleurs dans le monde, ce n'est pas
considéré comme un enjeu majeur, il y a eu des situations où dans des zones peuplées, il y a eu
des éoliennes qui ont provoqué des situations d'interférence, ça, ça a été établi et il y a donc des
340 gens, comme je disais tout à l'heure, aux États-Unis, qui se sont intéressés à la problématique et
qui ont développé des analyses sur ce sujet-là.

345 Maintenant en Allemagne, dans le processus d'étude environnementale, ce n'est pas un dossier qui est présentement analysé, et s'il y a bien un pays dans le monde, en ce moment, où se développe beaucoup d'énergie éolienne, c'est en Allemagne.

Donc c'est pour ça, comme je vous dis, ça semble être un enjeu qui se produit, mais qui n'est pas un des enjeux les plus importants dans ce domaine-là.

350 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Pour les citoyens, ça paraît important, c'est là où il y a le problème.

355 Peut-être Radio-Canada, aussi, a des informations là-dessus, a des solutions, peut-être.

PAR M. GUY DUFORT:

Mais, madame la Présidente, nous sommes tout à fait à l'écoute de ce problème-là.

360 On a établi devant cette Commission, et avec la littérature et les connaissances de nos personnes-ressources, que ce n'est pas un phénomène qui est très très bien documenté, mais par contre, je voudrais rassurer la population que nous allons nous y intéresser, nous sommes très conscients que la venue d'un parc, quels sont les impacts qu'il pourrait y avoir sur la réception des signaux de télévision pour la population locale de Métis-sur-Mer et de Baie-des-Sables, et je voudrais rassurer la Commission que nous allons mettre en œuvre ce qu'il faut pour pas que les citoyens en subissent les inconvénients, et nous allons prendre les mesures nécessaires pour que la réception soit égale à ce qu'ils ont ou supérieure à la réception actuelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

370 Nous avons ce soir, je pense, un représentant de la société Radio-Canada. J'aimerais savoir, par rapport à la lettre qui nous est parvenue, datée du 6 mai, je pense qu'il y a encore des réserves que la Société semble exprimer.

375 Il y a eu des lettres de Radio-Canada qui avaient été envoyées plus tôt, je pense qu'il y en a une qui, finalement, a été reçue par le ministère, possiblement lorsque l'avis de recevabilité de l'étude d'impact avait déjà été émis, alors j'aimerais savoir des gens de Radio-Canada, exactement, si les réponses du promoteur vous sont satisfaisantes, si les études qui ont été présentées dans les documents supplémentaires qu'on a reçus en regard de la reconfiguration des éoliennes, est-ce que ça a changé des choses, est-ce que ça a modifié des points qui faisaient partie de vos préoccupations.

380 J'ignore le nom du monsieur de Radio-Canada. Si vous voulez bien vous identifier, pour les besoins de la transcription, s'il vous plaît.

385

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

René Stébenne, de Radio-Canada. Je suis ingénieur pour la Société et puis – excusez, j'ai un peu de nervosité, c'est la première fois que j'assiste.

390

PAR LA PRÉSIDENTE:

Prenez tout votre temps, monsieur, on est là pour vous écouter.

395

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

OK. Disons que nous, la critique, on l'a faite du point de vue technique, dans le but justement d'aider à déterminer correctement, ou correctement, c'est-à-dire de déterminer les zones qui pourraient être problématiques.

400

Maintenant, comme l'a signalé Christophe tantôt – j'ignore son nom de famille – mais lorsque Christophe a parlé tantôt, les formules pour déterminer les zones critiques ne sont pas encore toutes terminées, OK, actuellement, compte tenu, en fait les équations qu'on utilise ne sont pas tout à fait à jour, et on compte les mettre à jour bientôt.

405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce serait important pour la Commission d'être mis au courant des différentes étapes que vous comptez faire, parce que pour nous, nous aimerions savoir si – je sais que monsieur Dufort nous assure que la réception sera même supérieure pour les citoyens – mais pour nous, dans notre rapport, on aimerait connaître s'il y a des problèmes non résolus ou s'il y a des solutions.

410

D'abord, il faut les identifier, comme vous dites, d'une façon plus pointue et aussi, si les solutions proposées sont acceptables de toutes les parties.

415

Alors je sais pas si vous avez d'autres points à ajouter, mais nous, on aimerait être tenu au courant de ce qui se passe et donc, d'être en copie conforme, si possible, de la correspondance.

420

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

OK, c'est parfait; c'est parfait, on va vous maintenir au courant du déroulement des discussions avec le promoteur.

425

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

430

Aussi, disons que certains éléments vont peut-être être répondus en même temps, lors de la présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

435

Est-ce que vous avez apporté une présentation avec vous?

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

440

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

445

Est-ce que vous pourriez nous la présenter maintenant?

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

450

Oui, si vous le désirez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y, s'il vous plaît.

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

455

OK. Donc, c'est avec plaisir que je vous fais la présentation ce soir du document qu'on a préparé pour l'audience de ce soir, à titre de président du comité CCTR, le sous-comité numéro 18 d'Industrie Canada.

460

C'est des éléments naturellement que vous connaissez. Dû à la demande sans cesse croissante en énergie depuis quelques années, les sociétés de par le monde ont cherché des moyens d'assainir l'environnement, afin de léguer à nos enfants une terre saine. Cette recherche a permis de développer des sources d'énergie propres et durables.

465

Comme vous le savez, tout projet peut causer des impacts positifs ou négatifs sur les écosystèmes avoisinants. Dans le cadre du présent projet de parc éolien, le BAPE a demandé à la Société Radio-Canada de se présenter à cette audience publique à titre d'expert technique en radiocommunication et radiodiffusion, et de représentant du sous-comité 18 du CCTR.

470

Le but est de vous informer des impacts potentiels des parcs éoliens sur les radiofréquences. Je crois que Christophe en a parlé un peu, un peu beaucoup depuis le début

de la rencontre. Ce sous-comité est composé de représentants d'Industrie Canada, de radiodiffuseurs publics et privés, de firmes de consultants et de promoteurs éoliens. Le CCTR, c'est le Comité consultatif technique sur la radiodiffusion.

475

Le problème était quand même assez complexe, comme vous pouvez le voir. Donc les ondes radios peuvent être affectées, les facteurs principaux qui peuvent affecter, premièrement c'est l'éolienne, la dimension, le nombre, les matériaux utilisés dans la construction, la disposition, l'orientation et la vitesse de rotation.

480

Du côté émetteurs-récepteurs, la fréquence va influencer sur la directivité des antennes utilisées, le type de modulation, le type de propagation vont influencer.

485

Aussi, la position relative des trois (3) éléments. Naturellement, quand on parle ici de récepteurs, on parle soit des récepteurs de tête de câble ou de récepteurs privés, ou des récepteurs du grand public comme tel.

Naturellement, aussi, les obstructions géographiques devraient aussi influencer.

490

Comme Christophe a signalé, divers spécialistes se sont penchés sur le dossier, ont étudié les impacts sur les services suivants, pour évaluer la susceptibilité au problème de propagation lié à l'implantation des parcs éoliens. Ce qui avait été étudié, c'était les liaisons hertziennes, les liaisons satellites, radars, les stations de radiodiffusion AM-FM-TV et les systèmes de radio de communication privés.

495

Ici, on a une illustration, OK, qui permet d'un peu comprendre la complexité du problème. Comme vous voyez, ici, on a un parcours direct qu'on appelle vers le récepteur domestique, et nous avons le parc éolien qui va générer des réflexions qu'on dit parasites, OK, qui peut créer une dégradation potentielle sur la réception.

500

Ici, on a illustré aussi les zones d'ombre causées, en fait les zones d'ombre du relief pourraient générer des genres d'interférence de ce type-là, mais plus particulièrement les édifices vont créer des zones d'ombre, donc les éoliennes, de par leur dimension, pourraient aussi créer des zones d'ombre. Mais ça pourrait s'estomper quand même assez rapidement.

505

Voici le phénomène qui pourrait être visualisé par les personnes qui reçoivent la télévision. Ici, on parle d'image fantôme, comme vous voyez, à gauche c'est l'image qui est parfaite, à droite l'image avec un fantôme.

510

Ce qu'on devrait possiblement voir aussi, c'est peut-être un petit scintillement de cette image-là, OK, ou une variation dans la couleur, qui pourrait être comme un genre de scintillement, qui serait synchrone avec les éoliennes.

515 Ici, c'est une autre image fantôme, problème d'image fantôme qui est très sévère, OK; comme vous voyez, il est multiple.

520 Donc ici, Industrie Canada, en fait le département de gestion du spectre des télécommunications d'Industrie Canada est responsable de l'allocation des fréquences pour tout le Canada. Le sous-comité CCTR est responsable de la production d'un document qui s'appelle, qui serait intitulé "La détermination de la zone de coordination entre les systèmes de radiocommunication, incluant la radiodiffusion, et les parcs éoliens".

525 Le document explique, quant à lui, les zones de coordination entre les services de radiocommunication et radiodiffusion et les parcs éoliens, sans toutefois que cela soit une obligation réglementaire. Actuellement, il y a une bonne communication avec les promoteurs.

Le document sera présenté au sous-comité à la fin juin. Industrie Canada évalue présentement la portée légale du document.

530 L'industrie des télécommunications a des règlements rigoureux vis-à-vis la coordination de fréquence et de bouillage entre les services, le document explique quant à lui – excusez, c'est la même phrase – c'est valable pour les promoteurs, les radiodiffuseurs et les utilisateurs du spectre.

535 Les processus, voici les processus de coordination qui ont été recommandés dans ce sous-comité. Il y a certaines étapes qu'on doit suivre, et entre autres, on demandait que les études soient signées et scellées par des ingénieurs de l'Ordre des ingénieurs du Québec, tel que prévu par la Loi sur les ingénieurs.

540 Ici, on a une illustration, OK, d'une zone d'ombre, d'une zone potentielle, à dégradation potentielle de la réception. OK, comme vous voyez, on va générer un patron qui devrait être capable – mais ça, ici, c'est pour une seule éolienne. Quand on a un ensemble, la structure devrait changer, OK. C'est assez complexe à calculer.

545 Ici, comme moyen de mitigation, OK, lorsque vous avez, en fait, des antennes comme les oreilles de lapin, OK, peuvent produire un patron semblable, qui a peu de réjection au signal qui serait réfléchi par les éoliennes, entre autres. Avec une antenne plus directionnelle, OK, avec plus d'éléments radiants ou réfléchissants, on peut augmenter la directivité et rejeter davantage le signal comme tel.

550 Ici, pour les liaisons hertziennes, on parle les liaisons micro-ondes ou le type d'alimentation qu'on a présentement dans beaucoup d'emplacements ici en Gaspésie, on essaie, on demande de protéger les trois (3) zones de Fresnel, environ, ou un peu plus. Il y a une zone de coordination, parce que c'est quand même plus complexe que ce simple dessin. En fait, on demande que les éoliennes ne viennent pas, du moins, intercepter cette zone-là, OK, ici. On voit ici une vue de plan et vue d'élévation, ici.

560

Ici, c'est une autre illustration pour la coordination qu'on demande pour les liaisons satellites. On a fait ce calcul-là, ici, pour le quatre gigahertz (4 GHz). Pour la télévision par satellite, la zone devrait être trois (3) fois plus petite, compte tenu qu'il est trois (3) fois plus gros en fréquence.

565

Donc on a ici cent trente-deux mètres (132 m) à un kilomètre (1 km), qu'on demande de protéger, et deux cent quarante-quatre mètres (244 m) à dix kilomètres (10 km). Naturellement, dans le faisceau qui est dirigé vers le satellite.

570

Et puis ici, c'est la vue de plan comme telle. Donc les campagnes de mesure qu'on se propose de faire, le but est d'évaluer l'impact réel sur les éoliennes, les liens hertziens, la réception par antenne de la télévision, pour évaluer la validité des équations développées pour les éoliennes de petite dimension, comme Christophe en a parlé tantôt, valider et ajuster les équations de prédiction, OK, pour des zones de coordination.

575

La première campagne de mesure qu'on devrait faire, c'est Murdochville, qui est à deux (2) pas d'ici. Voici les paramètres de la station comme telle, qu'on devrait vérifier. Et voici des photos qui ont été prises aux environs de notre emplacement émetteur, OK. On devrait essayer de voir quels seront les impacts de ces éoliennes-là.

580

Ici, des références. Je vous remercie beaucoup, c'est la petite présentation qu'on a.

Il y a beaucoup de travail encore à faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

585

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

590

Oui, deux (2) questions.

595

D'abord, monsieur Stébenne, est-ce que par rapport aux mesures possibles d'atténuation que l'initiateur du projet pourrait faire, avez-vous d'autre chose à ajouter par rapport à ce qui a été dit, est-ce qu'il y a d'autres mesures d'atténuation qu'on peut mettre en place, au-delà de ce qui a été déjà dit?

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

Je pense que chaque cas devrait être évalué individuellement, OK. Il y a beaucoup de mitigation, on a vu par rapport aux antennes, OK, ou en déplaçant finalement les éoliennes.

600 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord.

Question pour madame Dupont.

605

Dans la lettre de Radio-Canada, on mentionne à deux (2) reprises qu'on a communiqué au département d'évaluation, à la Direction de l'évaluation environnementale du ministère, on parle d'une lettre qui a été envoyée le 23 février 2004 et le 17 décembre 2004, proposant certaines choses que le projet, certaines directions de modifications pour le projet.

610

Ils suggèrent que ce qu'ils ont proposé à la Direction de l'évaluation, ils n'en ont pas entendu parler après, ça a pas été reflété dans le projet tel que présenté, et la Direction n'a pas communiqué non plus ses réactions à Radio-Canada, ce que je comprends de la lettre.

615

Alors savez-vous...

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

620

Ce qui arrive avec les télécommunications, donc ça relève pas vraiment du ministère de l'Environnement, donc c'est remis entre les mains de Radio-Canada qui est en contact direct avec le promoteur, et on les laisse travailler ensemble, finalement, on les laisse s'entendre.

625

Moi, ce que j'avais compris, on va avoir un regard là-dessus, évidemment, mais ce que j'avais compris des communications qu'on avait eues avec Radio-Canada, c'était que le promoteur n'avait pas répondu dans le sens des questions qu'ils avaient posées.

630

Radio-Canada nous ont fait parvenir trois (3) communications, en fait, et Cartier a répondu à au moins une (1) ou deux (2) de celles-là, et donc pour la suite, c'est ça, ils travailleront ensemble, au niveau du comité, et on verra par la suite qu'est-ce qui va se passer lors de l'analyse environnementale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

635

Monsieur Stébenne.

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

640

Effectivement, disons qu'avec la dernière lettre, par la suite on a rencontré en simultanément, pas en simultanément mais par la suite, les gens de Cartier, OK, avec lesquels on a discuté de solutions d'approche sur des problèmes.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

645 Il est vrai que la propagation des ondes électromagnétiques, ça cadre facilement pas avec la notion de l'environnement, selon le ministère. C'est ça que...

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

650 C'est qu'on n'a pas de spécialiste nécessairement, au sein du ministère ou autre organisme, les ministères qu'on consulte. Donc on a jugé que Radio-Canada était un bon partenaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

655 Madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

660 Si je comprends bien, le promoteur et Radio-Canada se sont convenus de travailler d'un commun accord sur le projet, ça devient comme un projet pilote sur ce problème-là, quoi, si j'ai bien compris? Maintenant, ils se sont mis d'accord pour essayer de voir quels seront les effets, comment il faut traiter ces problèmes.

665 Donc ce qu'on a écrit dans la lettre, on n'en tient pas tellement compte, parce qu'ils se sont convenus pour essayer de trouver une solution ensemble.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

670 Je ne crois pas qu'on ne tient pas vraiment compte de ce qui est écrit dans la lettre.

Ça a été reçu, pour nous, on a compris que le promoteur n'avait pas répondu exactement aux demandes de Radio-Canada, et suite à ça, bien, c'est que les pourparlers se poursuivent.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

675 Ce que je veux dire, c'est que Radio-Canada est consciente que le promoteur ne pouvait pas appliquer ce qu'eux, ils demandaient; ils sont conscients que jusque-là, il y a pas encore de vraies solutions, il y a pas de mesures de mitigation.

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

680 C'est que rendu à ce niveau-là, c'est un petit peu expert, c'est des discussions entre experts et nous, on est là pour suivre l'évolution de ces discussions-là, finalement.

685 **PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:**

Et puis il y a un autre petit détail que j'ai vu dans la lettre de Radio-Canada, que le document devait être scellé par un ingénieur de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

690 De sorte que si un promoteur trouvait un spécialiste qui n'est pas membre de l'Ordre des ingénieurs, quelqu'un qui connaît le problème ou qui sait résoudre le problème, donc on peut pas faire recours à ce spécialiste-là parce qu'il n'est pas membre de l'Ordre des ingénieurs?

695 Ça peut être, je ne sais pas, un Américain ou un Européen qui connaît bien, ou un professeur d'université, mais qui n'est pas membre de l'Ordre des ingénieurs, on n'aurait pas droit à son expertise?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

700 Vous adressez la question au ministère?

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

705 À monsieur Stébenne, excusez-moi.

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

710 OK. Le but simplement d'utiliser les services d'un ingénieur-conseil, c'est que pour nous, ça évite beaucoup de questionnements, comme on avait indiqué un peu dans la lettre, ou un terme similaire.

715 Et en fait, en utilisant un ingénieur ici, de l'Ordre des ingénieurs, on est sûr qu'il va utiliser les méthodes de calcul qui devraient être applicables ou utilisables ici, au pays, OK, selon les normes et standards.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

720 Je pense que ça relève du domaine scientifique. Donc la science, que ce soit en Europe, que ce soit ici...

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

725 Il faut faire attention. Il y a des études européennes qui, effectivement, ont eu lieu sur des éoliennes, pour déterminer l'interférence, sauf que les standards de modulation ne sont pas les mêmes entre les pays, OK. Donc il faut ajuster vraiment nos équations pour être capable de trouver le juste milieu.

Parce que sans ça, notre prédiction risque d'être trop grande ou trop pessimiste, et pénalisée.

730

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

D'accord.

735

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais quand même savoir, au niveau du décret, qu'est-ce qui va se passer, parce qu'on essaie de protéger des services que la société Radio-Canada ou que d'autres compagnies de télédiffusion doivent offrir selon certains standards, et là, on va entrer dans du cas par cas.

740

J'aimerais un petit peu comprendre le processus. Je veux bien croire que vous pouvez discuter et puis vous entendre sur certaines choses, mais c'est qui qui va faire l'arbitre de tout ça?

745

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

Qui qui va faire?

750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qui qui va être l'arbitre.

Je m'adresse au ministère de l'Environnement, parce que c'est vous finalement qui allez préparer l'avis pour le Conseil des ministres.

755

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Oui. On n'a pas encore considéré très avant cette question, au niveau des télécommunications. On attendait de voir de la façon dont les gens allaient s'arrimer et puis par la suite, essayer, si on juge qu'il est opportun de le traduire effectivement dans une condition de décret – le tout, c'est de s'assurer que les citoyens, finalement, aient leur droit.

760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que les sociétés de radiodiffusion diffusent selon les standards, qui sont aussi sur la table et contrôlés par le CRTC.

765

Monsieur Talbot, vous avez quelque chose à ajouter, je pense?

770 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Tout simplement revenir en arrière, par rapport aux décrets qui ont autorisé les projets du mont Miller en particulier, où il y avait une problématique à cet effet-là, et puis étant donné qu'on n'a pas réussi à connaître, même, on est en discussion avec les gens de Radio-Canada, et puis il restait énormément d'incertitudes même au moment où le décret a été émis, à ce moment-là, on a quand même discuté avec les gens de Radio-Canada et on a élaboré des conditions, et essentiellement, la principale condition, c'était le suivi.

780 Le suivi, étant donné qu'on fait affaire quand même avec quelque chose qui demeure, jusqu'à un certain point, hypothétique, on voulait apprendre avec ce suivi-là. Et d'ailleurs, on devrait avoir des nouvelles quand même relativement bientôt.

785 Je pense que déjà, on va avoir plus d'éléments qui vont être très utiles par rapport aux études théoriques qui ont été faites là-dessus.

Et pour le reste, effectivement, on est obligé pour l'instant de continuer un peu cas par cas, en fonction des problématiques qui auront été décelées. Et puis on espère l'évolution rapide qui va se faire dans ces dossiers-là, d'ici à ce que les projets soient autorisés. Et je pense qu'on devrait cheminer quand même d'ici là.

790 Et on élaborera des conditions de décret, à ce moment-là, en accord avec les principaux intéressés.

795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et avec un protocole d'entente aussi pour les plaintes, j'imagine?

800 **PAR M. DENIS TALBOT:**

Ça pourrait être le cas. Il faudrait voir le genre de situations auxquelles on aura affaire à ce moment-là.

805 Mais oui, les conditions de décret, ça peut aller loin, il peut y avoir toutes sortes d'affaires, en autant que les parties intéressées, que ce soit des choses qui soient réalistes quand même, réalisables.

PAR LA PRÉSIDENTE:

810 Monsieur Stébenne, s'il vous plaît, on aimerait avoir une copie de votre présentation, électronique et papier, s'il vous plaît.

PAR M. RENÉ STÉBENNE:

Oui, j'ai trois (3) copies ici; et l'électronique, je vais vous l'acheminer.

815

PAR LA PRÉSIDENTE:

Très bien, merci.

820

Madame Lalancette, est-ce que vous avez une deuxième question?

PAR Mme NATHALIE LALANCETTE:

Non, merci beaucoup.

825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

830

STEEVE GENDRON

PAR LA PRÉSIDENTE:

835

Alors j'inviterais maintenant monsieur Steeve Gendron.

PAR M. STEEVE GENDRON:

840

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir, monsieur Gendron.

845

PAR M. STEEVE GENDRON:

850

Est-ce que je pourrais, j'ai vu une photo intéressante dans la présentation de monsieur Stébenne, c'était je crois les éoliennes de Murdochville, et je voudrais qu'on les montre, pour qu'on puisse avoir vraiment une idée des générateurs, des aérogénérateurs qui vont être sur le territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

855 Est-ce que c'est celle-ci?

PAR M. STEEVE GENDRON:

860 C'est celle-là, merci.

Donc j'aurais quelques questions, madame la Présidente, j'aimerais avoir le détail du coût de démantèlement. On l'estime à quatre millions (4 M \$), ça me semble peu; je sais qu'il est hypothétique, au fond. On sait pas si Hydro-Québec va redonner des contrats à la fin.

865 Mais en tout cas, j'aimerais avoir le détail du coût de démantèlement, et dans la même veine, j'aimerais savoir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

870 Est-ce qu'on peut faire une question à la fois, s'il vous plaît.

PAR M. STEEVE GENDRON:

875 Oui, oui, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est possible de nous déposer le détail des coûts du démantèlement?

880 **PAR M. GUY DUFORT:**

Madame la Présidente, monsieur Bouchard pourrait adresser quelques mots à la Commission, et avec un document, nous vous déposerons un document à ce sujet.

885 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Madame la Commissaire, avant de vous parler de l'estimé de démantèlement, j'aimerais vous parler du démantèlement comme tel des éoliennes, et des conséquences, et comment ça va se réaliser. Et par la suite, je vous parlerai de l'estimé comme tel.

890 Laissez-moi juste trouver...

PAR LA PRÉSIDENTE:

895 Monsieur Gendron, la photo que vous vouliez tout à l'heure, elle est déposée.

PAR M. STEEVE GENDRON:

C'est suffisant, c'est suffisant, ça me rappelait la chose que j'ai vue il y a quelques mois. C'est bien.

900

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Je vas vous parler du démantèlement du parc, dans le sens que lorsque nous allons démanteler le parc, la méthodologie de démantèlement est relativement simple, c'est qu'on refait venir des grues et on démantèle le tout, à l'envers du petit film que je vous ai démontré.

905

Mais avant de vous parler de ça, je voudrais vous parler, on va constituer un fond, à partir de la onzième année d'opération du parc, pour assurer les coûts reliés au démantèlement du parc, et ce montant-là, comme le dit monsieur Dufort, comme on dit dans l'étude, c'est environ quatre millions (4 M \$).

910

Mais lors du démantèlement, il y a beaucoup de matériaux qui vont être récupérés et qui ont une valeur commerciale à ce moment-là. Il faut se rappeler que les tours sont en acier et ont une valeur, juste pour l'acier lui-même, comme on le sait, présentement l'acier, c'est même rendu une denrée très dispendieuse, et probablement que ça va continuer à monter.

915

Les nacelles, il y a de l'acier aussi à récupérer. Il y a le cuivre du générateur et les conducteurs qui sont à l'intérieur. Dans le transformateur, il y a de l'acier, il y a du cuivre.

920

Et les pales, à ce moment-là, on estime que dans vingt (20) ans, il va sûrement y avoir eu des débouchés parce que le fibre de verre, il y a beaucoup de recherche qui se fait présentement sur la récupération du fibre de verre et du bois, à l'intérieur de ça.

Tous ces éléments-là vont nous aider à faire le démantèlement de l'acier. C'est sûr qu'aujourd'hui, je peux pas vous dire combien ça va valoir, mais des estimés, en discutant avec des ferrailleurs et des gens comme ça, nous ont dit – mais là, c'est des hypothèses de travail – que l'acier couvrirait probablement le coût de désassemblage de l'éolienne en elle-même.

925

Les huiles, naturellement, vous voyez qu'il y a des huiles, il y a des huiles à l'intérieur des systèmes d'engrenage et hydrauliques qui vont être éliminées de façon sécuritaire, comme le règlement nous oblige.

930

La base de béton, ce qu'on fait, c'est qu'on enlève un mètre (1 m) sous la surface du sol, le béton, et on recouvre de terre, comme je vous l'avais dit. Et on enlève les lignes souterraines, les conducteurs qui sont en aluminium.

935

Ça fait que l'argent qu'on prévoit, c'est vraiment pour remettre en condition le sol, parce que le démantèlement, pour l'instant, on l'évalue surtout avec les coûts d'acier.

940 Naturellement, avant tout ça, il faut dire peut-être qu'à ce moment-ci, dans vingt (20) ans, et c'est là que c'est un peu difficile à se projeter dans le temps, parce que dans vingt (20) ans, ces éoliennes-là, elles vont encore avoir une vie utile et peut-être que sur un autre marché, elles vont avoir une valeur commerciale et il va être intéressant peut-être de démanteler et de l'envoyer ailleurs.

945 Mais c'est pas des hypothèses de futurologie que je veux faire, c'est juste que c'est un peu difficile pour moi de projeter dans vingt (20) ans dans le temps, pour ça.

Et naturellement, on replace le sol arable et on remet en fonction initiale. Dans le cas d'ici, c'est pour l'agricole.

950 Je sais que ma réponse est pas très précise, mais vingt (20) ans, mais c'est la façon qu'on analyse présentement le coût de démantèlement et la façon qu'on envisage le démantèlement.

955 Je sais pas si ça répond à votre question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

960 Le montant en fiducie que vous commencez à déposer ou à accumuler à partir de la onzième année, est-ce que c'est sur une base volontaire ou c'est imposé par les contrats d'Hydro-Québec?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

965 Présentement, c'est sur une base volontaire qu'on a implanté ça, pour justement sécuriser les gens, qu'on va être là pour faire le démantèlement au bout de la vingtième année.

PAR LA PRÉSIDENTE:

970 D'accord, merci.

Votre deuxième question, ou est-ce que ça va répondre, parce que là, on va nous soumettre un document avec des chiffres.

975 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

C'est plutôt hypothétique, ça tient pas compte du principe de précaution, si on le sait pas, vaut peut-être mieux en mettre plus.

980 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Est-ce qu'il vous sera possible, si vous avez l'intention de présenter un mémoire, de vous étendre un peu plus sur cette question précisément, comment est-ce qu'on pourrait tenir compte du principe de précaution.

985

PAR M. STEEVE GENDRON:

J'essaierai, avec les délais que j'ai.

990 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

PAR M. STEEVE GENDRON:

995

Une autre question.

Bon, j'en aurais quelques-unes, je sais pas si je vais devoir me réinscrire, en tout cas, c'est dans la même veine: Qu'est-ce qu'on fait avec les débris d'éolienne après un incendie.

1000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Les débris d'éolienne après?

1005

PAR M. STEEVE GENDRON:

C'est que, bon, quand une éolienne passe au feu, OK, ça arrive ces choses-là, à Cap-Chat il y en a quelques-unes qui ont déjà brûlé, les pales d'éolienne sont considérées comme contaminées par les huiles. Et là, ça devient un petit peu plus difficile d'en disposer.

1010

Je veux savoir exactement qu'est-ce qu'on fait dans ces cas-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1015

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

1020

Madame la Présidente, je laisserais la parole à monsieur Bouchard, concernant l'élimination des pièces qui auront subi un avarie par incendie.

1025 Mais je pense que l'approche générale, c'est de disposer de ces pièces-là selon les règlements et selon les mesures très sécuritaires, et que ça fait partie de nos engagements concernant la protection de l'environnement, et aussi d'assurer la sécurité des personnes et des citoyens et citoyennes de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer.

Mais comment nous allons les disposer exactement, moi, je n'ai pas personnellement la réponse, et j'aimerais que monsieur Bouchard y réponde.

1030 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Les incendies dans une éolienne, c'est possible, et la preuve, c'est que c'est arrivé à Cap-Chat.

1035 Ce que j'aimerais vous faire comprendre ici, naturellement, il va y avoir des systèmes d'extincteurs et tout ça, alentour de l'éolienne. Mais, vous allez me dire, il y pas du monde tout le temps.

1040 Mais il y a des éléments qui nous préviennent de ça, il y a des détecteurs de température à peu près, température de l'huile, température des générateurs et tout ça, qui vont nous donner un signal, et il y a des systèmes d'alarme qui vont nous permettre d'intervenir rapidement, parce qu'il va y avoir des alarmes qui vont nous dire, bien, il y a un problème, il faut aller voir.

1045 En plus, si pour une raison X-Y-Z, un feu prend, s'il y a une fuite d'huile par contre, mettons dans l'engrenage, il y a une fuite d'huile, il y a des bassins de récupération en dessous de la nacelle qui vont récupérer cette huile-là. Et donc, il y aura pas de répartition dans l'environnement. Ça va être confiné au sommet.

1050 Et naturellement, il va y avoir un démantèlement qui va être fait, et tous les matériaux qui seront contaminés seront disposés de façon sécuritaire, comme les règlements en vigueur pour la disposition de matériel contaminé.

Je sais pas si ça répond à votre question, madame.

1055 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pardon, parlez plus fort, parce que j'ai beaucoup de difficulté à vous entendre.

1060 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Alors donc, il y a pas d'évaluation de coût par rapport à une éventualité comme ça, vous savez pas où est-ce que...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1065

Vous adressez la question à moi, s'il vous plaît.

PAR M. STEEVE GENDRON:

1070

Oui, excusez.

Ils ne savent pas où envoyer ces composantes-là, il y a pas d'évaluation de coût, dans une éventualité comme ça.

1075

PAR LA PRÉSIDENTE:

En fait, il faudrait identifier où est-ce qu'il y a un site de dépôt pour des déchets contaminés.

1080

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Il faut bien comprendre que notre compagnie n'opèrera pas ces éoliennes-là sans assurance, et on va être assuré contre ce genre de bris là, qui va couvrir ces bris-là. Et ça, c'est prévu qu'on a des assurances qui couvrent ces incendies-là, comme on a une assurance quand on achète une maison. On se couvre pour la protéger.

1085

Et on a les assurances suffisantes pour couvrir tous les coûts de décontamination et de démantèlement, parce que nous, c'est pas juste de la démanteler, il va falloir la réinstaller pour recontinuer à produire de l'électricité avec.

1090

PAR M. STEEVE GENDRON:

Question technique un peu, est-ce que la nacelle, elle est entièrement conçue en fibre de verre?

1095

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufort.

1100

PAR M. GUY DUFORT:

Je laisserais monsieur Bouchard continuer les réponses.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1105

La nacelle, la façon que c'est construit, c'est sur un "frame" d'acier, une partie est en fonte et une partie est en boulonnage.

1110

Donc la partie fibre de verre est simplement pour protéger contre les intempéries. Tout ce qui est armature, c'est de l'acier.

1115

Le fibre de verre pourrait, à la limite, ne pas être là et l'éolienne va fonctionner. Mais ce serait un petit peu embarrassant, avec la température et les vents, à cette hauteur-là, pour travailler alentour.

PAR M. STEEVE GENDRON:

1120

Est-ce que je peux demander quand même à ce que la procédure, dans un tel cas, soit décrite et puis qu'on détermine les lieux d'enfouissement techniques et les coûts qui iront avec le transport des pales, entre autres.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1125

Est-ce que c'est possible d'avoir cette information-là, s'il vous plaît.

PAR M. GUY DUFORT:

1130

Bien, madame, c'est difficile de déposer des coûts sur des situations hypothétiques.

Je pense que l'engagement de l'entreprise, c'est de disposer des matériaux qui ont été avariés, d'une façon sécuritaire, de les envoyer dans des sites autorisés ou dans des entreprises qui, au moment où ce genre d'incident peut arriver, de les envoyer à ces entreprises-là.

1135

Et quant aux coûts, bien, nous allons payer ce que ça coûte. C'est difficile pour nous d'évaluer exactement ce que ça peut coûter, d'autant plus qu'on n'est pas capable de savoir combien il peut y avoir d'incendies sur un parc de cette nature-là.

1140

Alors à mon avis, madame, il est très difficile de déterminer quels seraient les coûts exacts du traitement d'un tel événement.

Excusez-moi, on m'adresse un petit message. Et je répète ce que monsieur Bouchard a dit, nous serons assurés contre l'ensemble de ces avaries-là, et soyez certaine que ce sera fait d'une façon tout à fait sécuritaire, comme je le répète.

1145 Et aussi, on va mettre en place un programme de mesures d'urgence pour l'exploitation du parc, et les mesures d'urgence vont s'appliquer, et tous les coûts vont s'additionner, lorsqu'on aura un incendie quelconque, comme le mentionne un citoyen, monsieur Gendron.

1150 L'exemple que je peux apporter, la plupart de nous savons très peu comment ça nous coûterait, un incendie, aujourd'hui; si je demandais à chacune des personnes qui est dans la salle, faites-moi le budget de votre incendie, je pense que les gens diraient, écoutez, quel genre d'incendie, est-ce que c'est toute la maison, est-ce que c'est une partie de la maison.

1155 Vous comprendrez que d'une façon peut-être un petit peu pratico-pratique, il est difficile pour nous de faire une telle évaluation, à ce moment-ci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Samak.

1160

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Ça va.

1165 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Moi, j'aurais une question à demander au ministère de l'Environnement, j'aimerais savoir la localisation la plus près d'un site de dépôt technique, dans la région.

1170 **PAR Mme CÉLINE DUPONT:**

Malheureusement, pour ma part, je suis pas en mesure de répondre. Je sais pas s'il y a quelqu'un de la Direction régionale, dans la salle, qui pourrait répondre.

1175 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Moi, je me suis informé à Rimouski, à savoir si le site d'enfouissement technique accepterait des débris d'éolienne incendiée, on m'a dit non.

1180 Alors où ça va!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1185 Est-ce que ce serait possible de savoir s'il y a un dépôt, pas nécessairement dans la région, celui qui est le plus près, qui accepterait ces choses-là?

PAR Mme CÉLINE DUPONT:

Bien sûr.

1190

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

1195

Je vais être obligée de vous demander de vous réinscrire, parce que j'ai encore des gens sur la liste.

PAR M. STEEVE GENDRON:

Oui, merci, c'est correct.

1200

MICHEL ET DORIS MORISSET

1205

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors j'appellerais maintenant monsieur Michel Morisset.

1210

Bonsoir madame Morisset, bonsoir monsieur Morisset.

PAR Mme DORIS MORISSET:

Moi, c'est plutôt une question, je dirais, personnelle, c'est qu'on a fait le tour du site ce matin, c'est difficile d'imaginer les éoliennes, la hauteur.

1215

J'aimerais savoir, moi, entre chez moi et la mer, j'ai une vue sur la mer, au nord-est, combien il va y avoir d'éoliennes qui vont être dans mon champ de vision, et c'est quoi les numéros qu'elles vont avoir.

1220

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufort.

1225

PAR M. GUY DUFORT:

Écoutez, madame, je vais consulter monsieur Henn, et nous allons apporter une réponse à madame Morisset; peut-être pas immédiatement, mais je vais faire, si vous me donnez trente

1230 (30) secondes, à savoir si on est capable de répondre immédiatement à cette question. Sinon, nous ferons l'exercice nécessaire, afin de donner satisfaction à madame Morisset.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1235 Avez-vous une autre question?

PAR M. MICHEL MORISSET:

Oui, madame la Présidente, si vous permettez.

1240 Il me semble que la compagnie, madame la Présidente, la compagnie, comme tout bon gestionnaire, de Cartier énergie, c'est évidemment le profit; c'est ça, la compagnie. Et en termes éloquents, monsieur Dufort, le digne représentant de la compagnie Cartier, nous a souvent dit qu'il était à l'écoute et qu'il était prêt, disons, quand même à certains compromis.

1245 Je l'ai dit dès le début, madame la Présidente, que personne s'oppose comme tel à l'énergie verte, on en veut tous, sauf qu'il me semble que justement, concernant cet aspect très important là, parce que nous, on est très très heureux que vous soyez là, parce qu'on vit dans un milieu isolé, on n'a pas beaucoup la chance disons de faire valoir notre point de vue, parce que nous, il faut comprendre une chose, c'est que le tourisme, il passe une (1) fois par année ou deux
1250 (2), et on a soigné le tourisme pour pas qu'il y ait le fleuve, pour protéger le tourisme, pour qu'il ait la vue sur le fleuve.

Mais il faut comprendre que nous, on a investi beaucoup d'argent et on s'est installé là il y a quatre (4) ans pour, justement, jouir d'une vue intéressante. Et nous, on reste là tout le temps,
1255 on n'est pas juste là un mois ou quelques mois par année.

Il me semble, madame la Présidente, ce que je demande à Énergie ce soir, comme question, il me semble que si on a déménagé des pyramides en Égypte pour faire des barrages qui étaient déjà construits, des pyramides qui étaient déjà là, il me semble que pour une éolienne qui n'existe pas dans les faits encore, pourrait être relocalisée.
1260

Et c'est ce qu'on demande, afin de protéger et de nous garantir notre champ visuel au nord-est de notre propriété.

1265 Car déjà, au nord-ouest, on va déjà en avoir, comme vous avez passé ce matin, on va déjà en avoir deux (2), là, qui vont modifier beaucoup le paysage.

Mais si en plus, on hypothèque d'une façon permanente, dans cinquante (50) ans, on va être mort. Je veux dire, c'est clair, là. C'est assez sérieux, là.
1270

Alors ce qu'on demande à monsieur Dufort ce soir, de nous répondre, soit maintenant ou soit plus tard, on va avoir l'occasion de se revoir, madame la Présidente, d'envisager la possibilité de relocaliser, on n'a pas les numéros, de relocaliser l'éolienne qui pourrait vraiment nuire à notre champ de vision, au nord-est.

1275

D'ailleurs, j'avais déjà fait une première approche à l'amiable avec monsieur Martin, je crois, qu'il s'appelle, je m'excuse, on avait déjà eu une petite discussion et puis je n'ai pas eu de réponse formelle ou écrite à ma requête, et ça me semblait ambigu, on disait qu'on faisait des études d'arpentage et tout.

1280

Mais là, ce soir, je vous demande, madame la Présidente, de considérer cet aspect-là quand même, qui est pour notre qualité de vie et dû à tout l'investissement, quand même, qu'on a mis là, déjà aussi, on est hypothéqué par des problèmes de considérer tout ça. Et c'est ce qu'on demande à monsieur Dufort.

1285

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, je vous arrête, parce que ce que vous me demandez, c'est une requête, finalement, que j'aimerais voir dans un mémoire en deuxième partie.

1290

C'est pas une demande, bien, il y a une demande d'information dont on va avoir la réponse maintenant ou un peu plus tard, mais ce que vous demandez, c'est plus à la deuxième partie que vous devez nous présenter ça dans un mémoire.

1295

PAR M. MICHEL MORISSET:

Parfait, madame la Présidente, c'est ce qu'on va faire.

1300

Mais je tenais quand même, parce que c'est bien démocratique, de le dire à monsieur Dufort, pour que déjà, je veux dire, il y a pas de cachette, qu'on s'enligne quand même sur ces possibilités-là, pour pas arriver, bang, à la dernière minute et il a pas le temps d'y penser, non plus.

1305

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

Est-ce qu'il y a une réponse? Avez-vous d'autres questions, monsieur?

1310

PAR M. MICHEL MORISSET:

Non, madame la Présidente, je vous remercie beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315

D'accord.

Monsieur Dufort, est-ce que vous avez trouvé la réponse ou vous voulez nous la déposer par écrit?

1320

PAR M. GUY DUFORT:

Concernant la demande de madame Morisset?

1325

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

PAR M. GUY DUFORT:

1330

Madame, j'ai écouté les propos de monsieur Morisset, je n'ai pas eu la chance de parler avec monsieur Patrick Henn. Si vous voulez m'accorder encore quelques secondes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335

D'accord. Oui, je vous accorde ça, après la pause vous aurez votre réponse, c'est possible?

PAR M. GUY DUFORT:

1340

Après la pause, madame, j'apporterai la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1345

D'accord.

Alors merci, madame Morisset, monsieur Morisset.

1350

PRÉSENTATION DE LA MRC DE MATANE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1355

On a plusieurs présentations ce soir, il faudrait peut-être procéder un petit peu à en faire quelques-unes.

J'avais demandé à la MRC de Matane de venir nous présenter les différents éléments de son Règlement intérimaire. Alors je me demandais si c'était possible de le faire maintenant, s'il vous plaît.

1360

PAR M. GILLES PICHÉ:

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire, madame la Commissaire.

1365

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si vous pouvez vous identifier, s'il vous plaît, pour les besoins de la transcription.

PAR M. GILLES PICHÉ:

1370

Gilles Piché, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de Matane. Je suis aussi le directeur général adjoint depuis une semaine; je précise une semaine, parce que vous me donnerez un peu de souplesse si vous avez des questions pointues.

1375

Vous m'avez lancé une question hier soir, je vais essayer d'y répondre au meilleur de ma connaissance, compte tenu de ce que je viens de vous énoncer.

1380

Ce que j'ai l'intention de faire, c'est d'une part de vous présenter le Règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté le 30 mars dernier, 2004 c'est-à-dire, et qui a été mis en vigueur le 14 juin 2004. Vous allez avoir une présentation sur Power Point des différentes dispositions réglementaires applicables. Et aussi, un Règlement de contrôle intérimaire qui avait été adopté au préalable pour les coupes abusives d'arbres sur le territoire de la MRC.

1385

Je suis accompagné de madame Geneviève Constancis, qui est une ingénieure forestière, qui va venir peut-être me soutenir pour la partie forestière.

1390

J'ai déposé, au début de l'après-midi, les documents que vous m'aviez demandés hier soir, soit le schéma d'aménagement et tous les plans qui accompagnent le schéma, tant la version papier que la version électronique.

1395

J'ai déposé aussi un plan qu'on a produit ce matin, qui identifie les différents peuplements forestiers qu'on retrouve sur l'ensemble du territoire de Baie-des-Sables, avec le pourcentage des types de peuplements; je vais vous en faire une lecture brève tout à l'heure.

J'ai déposé aussi une cartographie qui identifie le périmètre d'urbanisation de la municipalité versus l'ensemble de son territoire, parce que le Règlement de contrôle intérimaire fait référence à ce document-là.

1400 Hier et dans le courant de la journée aujourd'hui, j'ai entendu des références au Règlement de contrôle intérimaire, parce qu'effectivement, la compagnie Cartier a tenu compte, je crois, des distances qui ont été imposées par voie réglementaire.

1405 Évidemment que de notre côté, au niveau de la MRC, ce qu'on entend faire, c'est de prendre connaissance de l'ensemble des documents lorsqu'ils seront déposés, pour nous préparer à la rédaction d'un mémoire, d'une part, et aussi lorsque le temps sera venu d'émettre des permis de construction, vous allez voir en cours de route, lors de ma présentation, qu'il y a des choses très précises qui vont être requises de l'entreprise Cartier.

1410 Jusqu'à maintenant, je suis informé qu'on a une excellente collaboration avec l'entreprise, et je lui fais part de mon entière collaboration pour les prochaines rencontres qu'on aura ou les prochaines demandes d'information seront disponibles pour l'accommoder. Et aussi accommoder la Commission dans son travail de rédaction, de préparation de votre avis au ministre.

1415 Ça fait que si vous me le permettez, je pourrais débiter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1420 Oui, allez-y.

PAR M. GILLES PICHÉ:

1425 Évidemment que le Conseil des maires était très préoccupé par cette annonce de venue d'un promoteur pour la construction d'éoliennes. D'une part, évidemment qu'ils étaient très intéressés par les retombées économiques, mais d'autre part, ils veulent quand même tenir compte des intérêts de la population par rapport à l'implantation de ces installations-là sur le territoire. Ça fait qu'ils avaient des objectifs très précis lorsqu'ils ont décidé d'adopter un Règlement de contrôle intérimaire.

1430 Évidemment, un de ces objectifs-là était de contrôler l'implantation comme telle des éoliennes sur l'ensemble du territoire de la MRC. Évidemment qu'ils voulaient permettre l'implantation des éoliennes, mais ils voulaient que ça fasse dans le respect de la qualité de vie, et entre autres la qualité des paysages, les zones habitées, les territoires ayant des intérêts particuliers et les corridors touristiques, particulièrement en bordure de la route 132 et 195, si ma
1435 mémoire est bonne.

1440 Quand je dis l'ensemble du territoire privé et public de la MRC qui est assujetti, plus particulièrement toutes les municipalités concernées de la MRC et son TNO. On n'a pas cru bon d'inclure la ville de Matane dans notre règlement, parce que la Ville possède elle-même une réglementation très précise à ce niveau-là.

Les personnes assujetties au règlement, c'est toute personne morale de droit public ou de droit privé, et évidemment toute personne physique.

1445 Les dispositions applicables, je vais vous les résumer au meilleur de ma connaissance, en vertu du règlement, mais tout d'abord, j'aimerais vous présenter le fameux périmètre d'urbanisation que je vous ai fait part tout à l'heure, avec la cartographie. Vous allez disposer d'une carte qui est beaucoup plus précise que celle qui est sur le Power Point.

1450 Ce qu'il est important de savoir pour les fins de la présentation, c'est quoi exactement un périmètre d'urbanisation. J'ai une petite définition très courte, ici, on mentionne que c'est un secteur à l'intérieur d'une municipalité qui regroupe une mixité d'usages tant résidentiel, commercial, industriel et institutionnel et où se concentrent les services offerts à la population et les équipements communautaires à caractère public. En d'autres termes, c'est là où il y a une
1455 concentration de population et d'habitations, et la plupart du temps, il y a des services soit d'aqueduc et d'égout, dans certaines municipalités. Ça fait aussi référence aux limites de la zone agricole permanente, la plupart du temps.

Périmètre d'urbanisation comme tel, on s'est dit qu'en quelque part, il fallait respecter ce
1460 fameux périmètre, aussi, où la majorité des habitations se retrouvent. Ça fait qu'on demande à ce qu'il y ait aucune éolienne qui puisse être implantée à l'intérieur du périmètre lui-même; l'installation d'éoliennes est interdite à l'intérieur d'une bande de cinq cents mètres (500 m) mesurée à l'extérieur de la limite des périmètres d'urbanisation. En d'autres termes, à partir de tout le pourtour du périmètre, il faut calculer une distance de cinq cents mètres (500 m) avant
1465 d'implanter une éolienne.

On voulait aussi protéger les résidences qui sont situées hors périmètre d'urbanisation; tout à l'heure, on a vu qu'il y avait une question pointue là-dessus. Ça fait que toute éolienne doit
1470 être située à plus de trois cent cinquante mètres (350 m) de toute résidence située hors périmètre. Toute résidence doit être implantée à une distance supérieure à trois cent cinquante mètres (350 m) d'une éolienne. Ça va évidemment dans les deux (2) sens.

Lorsque jumelée à un groupe électrogène diesel, toute éolienne doit être située à plus de
1475 sept cents mètres (700 m) de toute résidence située hors périmètre urbain.

Quand on parle de Baie-des-Sables, toute éolienne doit être située à plus de cinq cents
1480 mètres (500 m) de toute résidence située hors périmètre urbain et toute nouvelle implantation de résidence située hors périmètre urbain doit être située à plus de cinq cents mètres (500 m) de toute éolienne.

Ici, on a considéré aussi les immeubles qu'il nous semble très important de protéger, et vous allez avoir la définition qui va suivre. Toute éolienne doit être située à plus de cinq cents mètres (500 m) de tout immeuble protégé. Et on a une définition qui est très pointue, à l'intérieur du règlement, on parle d'un centre récréatif de loisirs, de sport ou de culture, un parc municipal,

1485 une plage publique ou une marina, le terrain d'un établissement d'enseignement ou d'un
établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, un
établissement de camping, une base de plein air ou un centre d'interprétation de la nature, un
1490 centre de ski ou de golf, un temple religieux, un théâtre d'été, un établissement d'hébergement au
sens du Règlement sur les établissements touristiques, un établissement de restauration de vingt
(20) sièges et plus détenteur d'un permis d'exploitation à l'année, une rivière à saumon en
gestion faunique et un site patrimonial protégé reconnu par une instance compétente.

Évidemment qu'une dimension très importante au niveau touristique, c'est notre fameux
1495 corridor de la route 132, qui est une route panoramique, et la 195 et puis les autres routes à
caractère municipal ou provincial. On dit que toute éolienne doit être située à plus de sept cent
cinquante mètres (750 m) du corridor touristique de la route 132 et de la route panoramique 195.

Évidemment qu'il fallait tenir compte du fleuve Saint-Laurent lui-même, ça fait que aucune
1500 éolienne ne sera permise entre la route 132 et le fleuve. Vous comprendrez pourquoi, toute la
vocation touristique du territoire.

À Baie-des-Sables comme tel, l'implantation d'éoliennes, de postes de raccordement et
de mâts de mesure des vents doivent être situés à plus de cent vingt-cinq mètres (125 m) de
1505 toute autre route de juridiction municipale ou provinciale.

On a eu une démonstration de l'entreprise Cartier, à l'effet qu'ils ont réussi à mettre des
couches d'information, pour voir à quels endroits exactement qu'ils pouvaient implanter des
éoliennes, ça fait référence à ces mesures-là.

Évidemment que le dernier alinéa qu'on vient de voir ne s'applique pas aux routes
1510 longeant les terres du domaine public; il y a pas de terre du domaine public dans Baie-des-
Sables comme tel, sauf qu'il y en a dans d'autres territoires, c'est pour ça qu'on l'a prévu.

Au niveau de l'implantation et de la hauteur des éoliennes, l'implantation comme telle est
1515 permise sur un lot dont le propriétaire a accordé son autorisation par écrit quant à son utilisation
du sol et de l'espace situé au-dessus du sol, on parle d'espace aérien.

Toute éolienne doit être implantée de façon à ce que l'extrémité des pales soit toujours
située à une distance supérieure à un virgule cinq mètre (1,5 m) d'une limite de propriété. Il est
1520 cependant possible d'implanter une éolienne en partie sur un terrain voisin et-ou d'empiéter au-
dessus de l'espace aérien avec une entente notariée et enregistrée entre propriétaires
concernés.

Il sera interdit d'implanter une ou des éoliennes aux endroits suivants, et ça, c'est la
1525 municipalité des Méchins et de Saint-Léandre, c'est d'autres dossiers qui vont venir plus tard.

1530 Aucune éolienne ne doit avoir une hauteur qui pourrait interférer avec le corridor de navigation aérien ou de contrevenir à un règlement ou une loi de juridiction fédérale ou provinciale. Avant même l'implantation d'une éolienne, le promoteur devra s'assurer de prévoir une distance suffisante afin d'empêcher les interférences avec les tours de communication.

1535 Évidemment qu'on a constaté tout à l'heure, avec Radio-Canada, que les distances suffisantes, c'est pas évident d'établir ça, ça fait qu'on aura possiblement des discussions avec le promoteur, et puis on demande d'être informé le mieux possible par rapport à ça, pour être en mesure d'évaluer l'impact et puis pour l'émission des permis.

1540 Afin de minimiser l'impact visuel dans le paysage, les éoliennes devront être de forme longiligne et tubulaire, être de couleur neutre qui s'harmonise avec le paysage; couleur neutre qui s'harmonise avec le paysage, ça peut être bien des choses. Ça fait que c'est pas tellement précis, mais on compte sur le promoteur pour nous faire part de ses choix.

1545 L'implantation des fils électriques reliant les éoliennes doit être souterraine. Il peut être aérien s'il est démontré que le réseau de fils doit traverser une contrainte telle un lac, un cours d'eau, un secteur marécageux, une couche de roc ou tout autre type de contrainte physique. L'implantation souterraine ne s'applique pas au filage électrique longeant les chemins publics lorsqu'une ligne aérienne de transport d'énergie électrique existe en bordure du chemin public et qu'elle peut être utilisée.

1550 Il sera possible d'implanter une ligne aérienne de transport d'énergie électrique dans l'emprise d'un chemin municipal pour autant que celle-ci soit la seule et que les autorités concernées l'autorisent; l'objectif visé est d'empêcher l'implantation d'une seconde ligne aérienne de transport d'énergie électrique.

1555 On parle aussi qu'une implantation souterraine des fils n'est pas requise sur les terres publiques.

Lors du démantèlement d'une éolienne ou d'un parc éolien, les fils électriques devront être obligatoirement retirés du sol.

1560 Par contre, au niveau des chemins d'accès, on demande qu'ils soient aménagés avec une largeur maximale d'emprise de sept virgule cinq mètres (7,5 m).

1565 Afin de minimiser l'impact visuel sur le paysage, une clôture ayant une opacité supérieure à quatre-vingts pour cent (80 %) devra entourer un poste de raccordement qui est situé sur une terre du domaine privé. Un assemblage constitué d'une clôture et d'une haie peut être réalisé, cette haie doit être composée dans une proportion d'au moins quatre-vingts pour cent (80 %) de conifères à aiguilles persistantes avec une hauteur d'au moins trois mètres (3 m) à maturité. L'espacement des arbres est de un mètre (1 m) pour les cèdres et de deux mètres (2 m) pour les autres conifères.

1570 Évidemment qu'il y a des dispositions administratives, je vais passer rapidement là-dessus. Évidemment que ça prend un permis de construction pour une ou plusieurs éoliennes; c'est les fonctionnaires désignés qui travaillent au niveau de la MRC qui ont les mandats de faire l'application de ces permis-là, parce qu'on a une délégation par les municipalités concernées.

1575 Toute demande de permis de construction devra être présentée sur les formulaires prévus à cette fin, devra être signée et datée par le requérant et accompagnée des documents suivants, on parle de l'identification cadastrale du lot, l'autorisation écrite du propriétaire ainsi que la durée de concession du terrain pour le permis à construire; dans le cas des terres publiques, évidemment qu'on va demander une copie du bail, c'est pas le cas ici; la localisation de l'éolienne
1580 sur le terrain visé par un arpenteur-géomètre, on parle ici d'un plan d'implantation pour chacune des éoliennes; la distance entre les éoliennes implantées sur un même terrain; l'échéancier prévu de réalisation des travaux et puis évidemment le coût des travaux.

Évidemment que ça fait pas état, aussi, des autres demandes qu'on retrouve à l'intérieur
1585 de la réglementation locale, parce qu'il y a d'autres éléments que je vous fais grâce.

Le suivi de la demande de permis de construction, disons que le fonctionnaire désigné de la MRC va avoir soixante (60) jours pour donner une réponse à savoir si c'est favorable ou non. Dans le cas où c'est négatif, on va être obligé de justifier notre refus par écrit, et de le motiver
1590 dans le même délai.

Il y a un coût qui a été décidé par le Conseil des maires, c'est un tarif de sept cent cinquante dollars (750 \$) par éolienne, pour obtenir un permis de construction.

Évidemment qu'il y a des pénalités, qu'on retrouve dans la majorité des règlements municipaux. C'est que toute personne qui contrevient aux dispositions du règlement commet une infraction, et évidemment qu'il y a des pénalités. La première amende, c'est mille dollars (1000 \$), et puis si le contrevenant, il y a une récidive, ça monte à deux mille dollars (2000 \$). Et puis si c'est continu, bien, cette continuité constitue jour par jour une infraction séparée et la
1600 pénalité édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction, etc.

Maintenant, on va discuter un petit peu du règlement qui concerne les coupes abusives, parce qu'il y a un Règlement de contrôle intérimaire qui a été adopté par la MRC à ce sujet-là.

1605 J'ai fait préparer une cartographie qui vous est remise, à la Commission, où on identifie les différents types de peuplements. Je vais vous résumer sommairement ce que ça représente en nombre d'hectares.

Si on regarde l'ensemble du territoire de la municipalité de Baie-des-Sables, la superficie totale du territoire est de six mille quatre cent soixante hectares (6460 ha), pour toute la
1610 municipalité. Actuellement, il y a une partie qui a aucun peuplement comme tel, il y a cinquante-cinq pour cent (55 %) de cette superficie-là qui est pas occupée par les arbres. Au niveau du

1615 feuillu, on retrouve trois virgule cinq pour cent (3,5 %) du territoire, soit deux cent vingt-six hectares (226 ha), dont cent quatre-vingt-sept hectares (187 ha), ce sont des érables. Il y a une forêt mixte qui représente trente virgule cinq pour cent (30,5 %) pour mille neuf cent soixante-dix hectares (1970 ha), et une forêt de résineux qui représente onze pour cent (11 %) du territoire, pour sept cent onze hectares (711 ha).

1620 Ça vient compléter un petit peu l'information que vous aviez reçue par rapport au ministère de l'Agriculture.

1625 Maintenant, si on regarde les dispositions qui sont applicables au niveau du Règlement de contrôle intérimaire pour les coupes abusives, évidemment qu'on a une préoccupation, on veut pas avoir de coupes sauvages, on veut pas avoir des coupes à blanc, ça fait qu'il est interdit d'effectuer une coupe totale totalisant plus de dix pour cent (10 %) de la superficie boisée d'une propriété foncière au cours d'une même année de calendrier.

1630 On m'a dit que les travaux pour chaque éolienne représentaient environ une superficie d'un hectare (1 ha), si ma mémoire est bonne; ça fait qu'on devrait peut-être pas avoir trop d'impact au niveau de la coupe des boisés. En tout cas, on le souhaite pas.

1635 Au niveau des constructions et activités conformes à la réglementation d'urbanisme, malgré ce qui précède, l'abattage d'arbres est autorisé pour permettre l'implantation des chemins, constructions, ouvrages et autres activités conformes à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Baie-des-Sables.

1640 Évidemment qu'on a une préoccupation, aussi, au niveau des sites qui peuvent présenter une forte pente, on veut éviter qu'il y ait des problèmes d'érosion ou de ruissellement important, s'il y a trop de coupes d'arbres. Ça fait que la proportion maximale de prélèvement peut être augmentée si plus du tiers des tiges commerciales sont malades, attaquées par des insectes ou renversées par le vent. Toutefois, la nécessité de prélèvement doit être confirmée par une prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier.

1645 La protection des érablières est une préoccupation importante. On a une carte qui accompagne ce fameux règlement-là, qui est un plan de zonage. On dit que le prélèvement n'est pas autorisé à l'intérieur des érablières identifiées sur le plan de zonage; les coupes d'assainissement sont toutefois permises. Ces interventions ne doivent pas détériorer la capacité de production de sirop des peuplements d'érables, même si le peuplement n'est pas exploité pour la sève. Une coupe partielle peut être autorisée; toutefois, la nécessité de ce prélèvement 1650 doit être confirmée par une prescription sylvicole signée par un ingénieur. L'abattage d'arbres est autorisé pour permettre l'implantation des chemins, je l'ai mentionné tout à l'heure.

1655 Évidemment qu'on a discuté cet après-midi que ça va prendre des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole. Ce que j'ai compris, c'est qu'il y avait pas nécessairement de travaux à l'intérieur d'érablières qui va demander des autorisations de la

Commission, mais c'est quand même présent dans notre règlement, et puis je pense que c'est une pratique universelle dans tout le Québec.

1660 La protection de l'encadrement visuel le long de la route 132 et la 195, je l'ai mentionné tout à l'heure, c'est une préoccupation. La proportion maximale de prélèvement peut être augmentée si plus du tiers des tiges commerciales sont malades, attaquées par des insectes ou renversées par le vent. On mentionne encore le quatre hectares (4 ha) maximum. OK, je me répète.

1665 C'est ce que j'avais à dire par rapport à ce règlement-là qui pourrait être disponible, éventuellement, parce que j'en ai des copies ici à l'arrière; si vous me le permettez, tout à l'heure je pourrai les distribuer tant au promoteur qu'aux différents représentants des ministères.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670 Oui, et puis la Commission aimerait en recevoir trois (3) copies. Vous les avez déjà déposées?

PAR M. GILLES PICHÉ:

1675 J'en ai déposé ici en arrière, on m'a demandé treize (13) copies, un peu plus tard.

1680 Une autre préoccupation que je voulais vous faire part, parce qu'il y a un cours d'eau qui est important, c'est la rivière Tartigou qu'on appelle, peut-être que je le prononce pas correctement, là.

1685 Les secteurs de décrochement et de glissement de terrain sont importants en bordure de cette rivière-là, on a un règlement pour la protection, à l'intérieur du schéma d'aménagement et aussi à l'intérieur des réglementations locales, pour la protection des rives des cours d'eau. Ça fait qu'évidemment qu'il y a des marges de recul à respecter, dépendamment de la hauteur des talus, etc.

1690 Ça fait que je présume que le promoteur est déjà informé de ça, il devrait en tenir compte dans l'implantation des éoliennes.

Ça résume brièvement, je suis disponible si vous avez des questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 Merci.

Moi, j'avais deux (2) questions, peut-être parce que la présentation, ça allait trop vite à cet endroit-là, mais je veux m'assurer d'avoir bien compris, c'est possible d'avoir des lignes aériennes s'il n'y a pas de ligne existante ou s'il y a une ligne existante le long du chemin public?

1700

PAR M. GILLES PICHÉ:

Ce que j'en ai compris, c'est qu'on pouvait pas avoir deux (2) lignes aériennes côte à côte.

1705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors si, par exemple quand on a fait la visite de site ce matin, le chemin Ross je pense, il y a pas de ligne aérienne, donc c'est possible à ce moment-là d'avoir les lignes aériennes à partir des éoliennes?

1710

PAR M. GILLES PICHÉ:

Ce qui est mentionné dans le règlement, je peux vous le lire:

1715

"Il sera possible d'implanter une ligne aérienne de transport d'énergie électrique dans l'emprise d'un chemin municipal pour autant que celle-ci soit la seule et que les autorités concernées l'autorisent. L'objectif visé ici est d'empêcher l'implantation d'une seconde ligne aérienne de transport d'énergie électrique."

1720

En d'autres termes, s'il y a déjà une ligne, on peut pas en mettre une deuxième, on va être obligé d'enfourer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1725

Très bien.

Et l'autre question que j'avais, vous parliez des chemins d'accès d'une largeur de sept point cinq mètres (7,5 m), est-ce que vous parlez à ce moment-là des chemins d'accès temporaires, quand par exemple les camions, la circulation hors norme va venir, le chemin temporaire qui est prévu est beaucoup plus large.

1730

PAR M. GILLES PICHÉ:

Ce que j'ai compris, c'est qu'on avait une distance d'environ trente-cinq (35 pi)...

1735

PAR LA PRÉSIDENTE:

Trente-cinq pieds (35 pi).

1740 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

Trente-cinq pieds (35 pi), on parle, nous, de sept virgule cinq mètres (7,5 m). Le règlement est là, je veux dire peut-être qu'il pourrait y avoir des amendements, dépendamment des besoins de l'entreprise.

1745

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais quand vous parlez de chemins d'accès, c'est pas spécifié si c'est temporaire, là. Il faudrait définir...

1750

PAR M. GILLES PICHÉ:

Dans l'esprit du règlement, c'est pour la construction des éoliennes.

1755

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est pour la construction?

PAR M. GILLES PICHÉ:

1760

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1765

D'accord.

L'autre point, on parlait hier du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées, est-ce que vous avez ce document-là ou je dois demander ça au MRN?

1770

PAR M. GILLES PICHÉ:

Cette partie-là, je laisserais madame Constancis vous répondre, elle est ici.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1775

Parce que j'imagine, en plus du Règlement intérimaire, vous avez aussi l'application de ce plan-là?

PAR Mme GENEVIÈVE CONSTANCIS:

1780

Excusez-moi, madame la Présidente, j'ai pas compris la question, est-ce que vous pourriez répéter, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1785 C'est qu'hier, semble-t-il il y aurait des éoliennes mais je vais vérifier d'abord avec le promoteur si la nouvelle configuration inclut toujours des éoliennes dont l'affectation fait partie du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées.

PAR M. GUY DUFORT:

1790 Vous adressez la question à moi, madame?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1795 Oui, s'il vous plaît.

PAR M. GUY DUFORT:

1800 J'aimerais que madame Gaudreault réponde à cette question, s'il vous plaît.

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

1805 Madame la Présidente, le PPMV est un Plan de protection et de mise en valeur, c'est un outil qui aide les conseillers forestiers à prendre des décisions. Dans le PPMV, ce qu'on mentionnait hier, c'est qu'il y a eu un peuplement particulier qui a été ciblé, une cédrière à épinettes noires, et ce peuplement particulier là a été évité, il y aura pas d'implantation d'éoliennes.

1810 Le PPMV est vraiment un outil pour aider à la prise décisionnelle des conseillers forestiers. C'est un document de connaissances.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1815 Mais je pense que certaines municipalités mettent quand même en évidence l'application de cet outil-là, beaucoup plus marquée dans d'autres endroits. En tout cas, je pourrais vous citer des cas, là, mais disons que c'est observé d'une façon plus religieuse, je dirais entre guillemets, dans certains endroits plus que d'autres.

1820 Alors je me demandais, ici, qu'est-ce qu'on fait exactement. Et peut-être que là, madame – là, vous dites que le problème est réglé avec la nouvelle configuration, mais j'aimerais savoir ici jusqu'à quel point ce Plan de protection et de mise en valeur est appliqué.

PAR Mme GENEVIÈVE CONSTANCIS:

1825 Premièrement, le PPMV n'a pas force de loi...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, ça je sais.

1830 **PAR Mme GENEVIÈVE CONSTANCIS:**

... donc on ne peut pas, la MRC ne peut pas exiger que soient appliquées les affectations du PPMV. Et je n'ai pas reçu le plan d'implantation final du promoteur, donc je peux pas répondre précisément à votre question parce qu'on n'en a pas fait l'analyse.

1835

Mais généralement, je crois qu'évidemment, on va tenir compte du PPMV dans la délivrance de permis, quand les inspecteurs vont délivrer les permis.

1840

Et le court résumé que monsieur Piché vous a fait pour le RCI sur les coupes abusives en forêt privée, c'était un peu pour faire ressortir nos préoccupations, les préoccupations de la MRC concernant les sites fragiles, les pentes fortes, les érablières et l'encadrement visuel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1845

Est-ce que ce serait possible pour vous, à partir de la nouvelle configuration qui a été soumise, de regarder et de voir jusqu'à quel point ça peut s'appliquer, et de nous en faire part, s'il vous plaît.

PAR Mme GENEVIÈVE CONSTANCIS:

1850

Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1855

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1860

Oui. Alors vous avez assisté aux échanges concernant l'interférence électromagnétique des ondes de télévision, le règlement est clair, il dit, on n'autorisera pas des installations qui font ce genre d'interférence avec des structures émettrices.

1865

Alors ce serait quoi la position de la MRC? Est-ce que vous allez refuser de délivrer les permis requis pour l'exploitation?

PAR M. GILLES PICHÉ:

1870 Écoutez, ça a été introduit dans le règlement, mais comme vous avez pu le constater, on parle de distance, là, la distance est pas établie comme telle. Il va falloir qu'on reçoive les informations pointues là-dessus; au moment où on aura ces informations-là, on aura à prendre position.

1875 Par contre, quand je regarde le libellé du texte comme tel, il y a un certain niveau d'imprécision.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1880 C'est-à-dire en lisant le texte que vous avez présenté, il y a manifestement une contravention, prima facie, et l'initiateur de projet reconnaît qu'il y a interférence. Le texte semble dire que la MRC ne tolérera pas ce genre de projet.

1885 Alors je m'adresse à vous et aussi à monsieur Dufort, comment vous allez régler cette situation; d'abord à la MRC et après à monsieur Dufort.

PAR M. GILLES PICHÉ:

Je vais retrouver l'article et je vais...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1890 Une question d'abord, est-ce qu'il y a, sur le territoire de la MRC de Matane, des antennes de Radio-Canada ou d'autres stations radio ou télévision autorisées par le CRTC?

PAR Mme GENEVIÈVE CONSTANCIS:

1895 Je suis pas au courant.

PAR M. GILLES PICHÉ:

1900 Peut-être que Geneviève est en mesure de répondre là-dessus, est-ce qu'il y a des antennes sur le territoire?

PAR Mme GENEVIÈVE CONSTANCIS:

1905 Sur le territoire de la MRC de Matane ou sur le territoire de Baie-des-Sables comme tel?

PAR M. GILLES PICHÉ:

La MRC.

1910

PAR Mme GENEVIÈVE CONSTANCIS:

Sur le territoire de la MRC, je suis pas vraiment experte en la matière, je pourrais pas répondre.

1915

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

De la MRC concernée par le projet, j'imagine que c'est la MRC de Matane.

1920

PAR M. GILLES PICHÉ:

Monsieur le Commissaire, on me mentionne, mon voisin de droite me mentionne le mont Logan, qu'il y aurait une antenne de Radio-Canada. Écoutez, je suis en apprentissage du territoire, là.

1925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pendant que monsieur Piché cherche l'article exact, peut-être que monsieur Dufort pourrait répondre à la question.

1930

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

En fait, la question, il est clair qu'il y a interférence, si le règlement interdit, ne tolérera pas des projets qui font cette interférence, qu'est-ce que l'initiateur va faire pour régulariser la situation.

1935

PAR M. GUY DUFORT:

Écoutez, monsieur le Commissaire, tout d'abord si la MRC ne tolère pas, donc nous serons hors règlement, donc la MRC n'émettra pas de permis de construction, donc nous ne pourrons pas construire. Si je suis la logique d'un règlement, à mon avis, c'est la façon de le lire et de l'appliquer.

1940

Mais par contre, il a été discuté à cette assemblée qu'il y avait des discussions qui étaient soutenues, des discussions très techniques et très sérieuses avec des représentants de Radio-Canada, et je me permets de communiquer à la Commission que les consultants Hélimax ont un représentant sur le comité numéro 18, CCR et quelques autres lettres, de sorte que nous serons continuellement à l'affût des informations techniques et à l'affût des grandes décisions.

1945

1950 Et nous allons continuer à avoir des discussions très soutenues et très sérieuses, et collaborer avec la MRC de Matane pour régler ce problème-là.

Alors excusez-moi, mais peut-être que monsieur Bouchard aurait quelque chose à rajouter? Non, monsieur Bouchard n'a rien à rajouter.

1955

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1960 Ce que je voudrais rajouter là-dessus, le problème des interférences et tout ça, c'est comme l'a dit le représentant de Radio-Canada, c'est un phénomène extrêmement complexe et il y a pas de solution prédéterminée. Il faut vraiment analyser la situation, et comme je l'ai déjà dit, on est en discussion avec Radio-Canada pour faire des mesures sur le site avant l'implantation des éoliennes, afin de déterminer c'est quoi les interférences, c'est quoi les qualités de réception.

1965 Et par la suite, on va faire les mêmes mesures par la suite, et à partir de là, s'il y a problème, on va trouver une solution.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1970 Ça, j'ai bien compris ça, mais si ma lecture est bonne, il y a un texte réglementaire qui semble clair par rapport aux volontés de la MRC de délivrer les permis dont vous avez besoin, alors c'est un problème d'un autre ordre relié au même phénomène.

1975 Alors je me questionnais sur la manière dont ça va être résolu, parce que le texte réglementaire, il parle que la simple présence d'une interférence, ça rend le projet inacceptable, prima facie. Alors c'est ça.

Alors monsieur Piché, est-ce que ma lecture du texte est la bonne ou j'ai raté quelque chose?

1980 **PAR M. GILLES PICHÉ:**

1985 Évidemment que votre lecture du texte est, comment je pourrais dire ça, concorde avec l'esprit du règlement. Ce qu'on mentionne, c'est qu'avant même l'implantation d'une éolienne, le promoteur devra s'assurer de prévoir une distance suffisante afin d'empêcher les interférences avec les tours de communication.

1990 Je pense que la journée où on va se mettre à interpréter cet article-là, il va falloir que le promoteur nous fasse la démonstration qu'il y a une distance suffisante pour pas causer d'interférence. S'il y a des interférences, mes inspecteurs vont se voir dans l'obligation de refuser l'émission du permis, si je m'en tiens à la lecture du texte.

1995

Par contre, si la situation est vraiment problématique et puis qu'il y a une volonté du Conseil des maires d'apporter un assouplissement, c'est pas à moi de décider de ça, je veux dire ce sera au Conseil des maires de prendre la décision, à savoir est-ce qu'ils modifient pour assouplir leur règlement.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2000

Tel qu'écrit, le texte, il ne reconnaît qu'une seule solution, la distanciation, élargir la distance entre le projet et le milieu récepteur.

2005

Mais il pourrait y avoir des solutions d'ordre technique qui ne consistent pas à l'éloignement, mais qui pourraient par exemple modifier les antennes, l'usage d'antennes directionnelles. Encore selon ma lecture de ce texte, ces solutions ne seront pas admissibles.

PAR M. GILLES PICHÉ:

2010

Bien moi, ce que je dis, c'est que dépendamment de la nature du problème, d'une part, de l'ampleur, et puis aussi des solutions qui seront proposées par le promoteur, peut-être que le Conseil des maires sera invité à se pencher sérieusement à savoir, est-ce qu'on apporte une modification au règlement, afin de permettre l'implantation des éoliennes.

Je peux pas vous en dire plus que ça ce soir.

2015

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

D'accord, merci.

2020

PAR M. GILLES PICHÉ:

Mais ce que je dis, c'est que le Conseil des maires prendra en considération les demandes qui lui seront acheminées, avec évidemment les documents à l'appui, documents sérieux qui feront la démonstration du besoin et puis d'apporter un assouplissement s'il y a lieu.

2025

Ça ne veut pas dire par contre qu'ils vont assouplir; je veux dire, la décision appartient au Conseil des maires.

2030

Et puis évidemment qu'il y a une préoccupation au niveau de la population. Je tiens à mentionner que si le Conseil des maires a adopté ce règlement-là, c'est d'abord et avant tout pour protéger la qualité de vie des citoyens qui résident sur le territoire. Et évidemment, on a aussi une volonté d'accommoder le promoteur dans son projet, mais tout ça doit se faire dans le respect des deux (2) parties, dans l'harmonie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2035

Madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

2040

Je pense qu'il serait important de demander au promoteur, quand ils auront les résultats de cette étude-là, cela peut-être pourra vous permettre de modifier, comment je vais dire, la façon d'écrire votre article de loi, si vous voulez, de le modifier.

PAR M. GILLES PICHÉ:

2045

Il est évident que lorsque ce document-là a été rédigé, on n'avait pas une problématique face à nous. Ce soir, j'ai pris conscience de l'ampleur du défi pour le promoteur et les différents problèmes que ça peut causer aux contribuables, aux résidents du territoire.

2050

Il s'agira de faire la balance des pour et des contre, la balance des inconvénients, etc., pour voir quelle décision qu'on prendra par rapport à ce dossier-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2055

Merci, monsieur Piché.

PAR M. GILLES PICHÉ:

2060

Si vous me le permettez, madame la Présidente, avant de quitter le micro, j'aimerais dire quelques mots rapides, d'une part pour vous remercier d'avoir été présents ici pour écouter les contribuables, et pour être aussi à l'écoute des besoins des municipalités de notre territoire et de la MRC.

2065

Je voudrais aussi remercier les gens, les représentants des différents ministères et organismes gouvernementaux qui seront présents ici dans les deux (2) jours, et faire part aussi aux contribuables, aux citoyens, que la MRC de Matane va déposer un mémoire pour indiquer ses préoccupations.

2070

Et je lance l'invitation aux personnes présentes que s'ils ont des préoccupations particulières, de nous les faire connaître dans les prochains jours. Il nous fera plaisir de prendre en considération vos préoccupations, et dans la mesure du possible, de refléter à l'intérieur de notre mémoire ces préoccupations-là, de façon à ce que le promoteur et ainsi que la Commission puissent en tenir compte, et les différents ministères concernés.

2075

Ça fait que je vous souhaite une bonne fin de mandat, et on va se revoir possiblement en juin, lors du dépôt des mémoires. Et merci beaucoup pour l'écoute.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2080 On est là pour ça, et pour nous, c'est important d'avoir le plus d'information possible, pour
comprendre les tenants et aboutissants du projet.

Alors nous allons prendre une courte pause de dix (10) minutes, parce qu'après, on a un
autre très gros volet à aborder, les retombées locales.

2085

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2090

**REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
INNOVATION ET EXPORTATION**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2095

Alors la Commission a demandé au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de la Technologie, je pense, je trouve plus tous les nouveaux titres des ministères, de faire une présentation. Alors je pense qu'on va commencer par vous, et vous identifier pour les besoins de la transcription, s'il vous plaît.

2100

PAR M. PIERRE OUELLET:

2105

Oui, madame la Présidente, monsieur le Commissaire et madame la Commissaire. Mon nom est Pierre Ouellet, je suis à la Direction régionale du ministère du Développement économique, Innovation et Exportation pour le Bas-Saint-Laurent. La présentation que je vais faire, c'est un tiré à part d'un document beaucoup plus volumineux qui a été monté par la Conférence générale des élus du Bas-Saint-Laurent. On a extirpé du document les principaux axes de développement économique pour faire ressortir tout ce qui touche à l'industrie, la recherche, ces éléments-là.

2110

Alors on exclut le tourisme, la culture, la qualité de vie et autres sujets.

2115

À l'aube du XXI^e siècle, nous voulons que toute notre vie soit une réussite: Défis professionnels, vie culturelle, plein air, amitiés, contribution au bien-être collectif, équilibre, cadre de vie agréable. Nous exigeons ce qu'il y a de mieux dans tout, pour nous comme pour notre famille. Tout ça, le Bas-Saint-Laurent l'offre déjà en grande partie.

2120

Une situation géographique, le Bas-Saint-Laurent qui est situé, comme tout le monde le sait, entre la Gaspésie et Chaudière-Appalaches; au nord, Côte-Nord, et borne le Nouveau-Brunswick.

2125

Le Bas-Saint-Laurent, c'est vingt-deux mille kilomètres carrés (22 000 km²), trois cent vingt kilomètres (320 km) baignés par le fleuve Saint-Laurent; territoire profond de cinquante (50 km) à cent kilomètres (100 km), parsemé de lacs et de rivières.

2130

Deux cent mille (200 000) habitants, dont près de soixante-quinze pour cent (75 %) vivent à proximité du fleuve. Cent dix-sept (117) municipalités regroupées dans huit (8) municipalités régionales de comté. Les principales agglomérations sont Rimouski, Rivière-du-Loup et Matane.

Le Bas-Saint-Laurent vu de plus près, c'est un climat maritime, la région à l'économie la plus diversifiée du Québec.

2135

La région à l'économie la plus diversifiée à l'extérieur des grands centres urbains; longtemps centrée sur l'agriculture et la forêt, maintenant aussi tournée vers l'innovation et le développement de créneaux d'excellence.

2140

Le secteur primaire représente dix point trois pour cent (10,3 %), il est plus élevé que la moyenne québécoise en raison de la proximité des ressources naturelles. Secteur secondaire, dix-sept point neuf pour cent (17,9 %); manufacturier, quatorze point un pour cent (14,1 %); et construction, trois point huit pour cent (3,8 %). Le secteur tertiaire, à soixante et onze point huit pour cent (71,8 %), est composé du privé à quarante-six point deux pour cent (46,2 %), et du public, vingt-cinq point six pour cent (25,6 %).

2145

Au niveau de l'exportation, le Bas-Saint-Laurent compte plus de cinq cents (500) entreprises manufacturières dont quarante pour cent (40 %) exportent régulièrement, trente-six pour cent (36 %) possèdent un fort potentiel à l'export et vingt-quatre pour cent (24 %) présentent un intérêt. La valeur de l'expédition manufacturière est de deux point sept milliards (2,7 G\$) en 2001.

2150

Les principaux marchés: Québec et Canada, vingt et un point cinq pour cent (21,5 %); international, soixante-dix-huit point cinq pour cent (78,5 %). De ce pourcentage, quatre-vingt-sept pour cent (87 %) aux États-Unis, six point cinq pour cent (6,5 %) au Mexique et en Amérique du Sud, trois point cinq pour cent (3,5 %) vers l'Union européenne, trois pour cent (3 %) vers les autres pays.

2155

Une expertise en sciences de la mer, logistique du transport, horticole et environnement, traitement et assainissement des eaux, contrôle de qualité.

2160

Les principales industries exportatrices: L'industrie du bois, comprenant le bois à valeur ajoutée, les planchers, bardeaux de cèdre, clôtures, fenêtres, maisons usinées, poutrelles, bois traité à haute température, meubles, armoires de cuisine, composantes de meubles et moulures;

L'industrie des pâtes et papiers, carton et papier journal;

2165

Industrie bioalimentaire, lait, viande de porc, pomme de terre de semence, viande ovine et exotique, produits de l'érable. Le Bas-Saint-Laurent est la deuxième région productrice du Québec;

2170

L'industrie du matériel de transport et des produits métalliques, les wagons, métros, l'équipement d'emballage, les pièces d'aluminium, moules, moteurs usinés, usinage de tout type;

2175

L'industrie de la tourbe et des minéraux non métalliques, la tourbe blonde et brune, la terre noire, compost et crevettes et algues, produits horticoles de qualité, ardoise, transformation des diamants, calcaire-chaux, cuivre, silice, quartzite, plomb, granulat, zinc, or.

2180 Des recherches profitables! Les institutions du Bas-Saint-Laurent développent toutes sortes de savoir. Comme résultats, nous générons de plus en plus de richesses avec de moins en moins de ressources. Comme exemple, dans le secteur de la santé, l'exploitation du potentiel curatif des organismes marins; au niveau de l'écologie, l'utilisation de la tourbe pour traiter les eaux usées; au niveau de la forêt, la recherche du meilleur moyen de faire coexister la récolte de bois, la villégiature et la protection de la faune et de la flore.

2185 Le développement du Bas-Saint-Laurent repose sur plusieurs institutions publiques de savoir scientifique et de centres de transfert technologique:

2190 Au niveau des sciences et techniques de la mer: L'Institut Maurice-Lamontagne, l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, le Centre de recherche sur les biotechnologies marines, le Centre interdisciplinaire de développement de la cartographie des océans, l'Institut maritime du Québec et Innovation maritime;

Au niveau agro et bioalimentaire: L'Institut de technologie agroalimentaire, campus de La Pocatière, le Centre de développement bioalimentaire du Québec, le Centre d'expertise en production ovine du Québec, le Centre québécois d'expertise en production porcine;

2195 Au niveau des sciences et techniques physiques: Le Centre spécialisé de technologie physique du Québec, le Centre de photonique du Québec, le Centre national du transport en commun;

2200 Au niveau du diamant, le Centre canadien de valorisation du diamant;

Au niveau de la forêt et de l'acériculture: La Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers, le Centre d'expérimentation et de transfert technologique en acériculture.

2205 Les sciences et techniques maritimes. Conjointement avec les régions de la Gaspésie, les Îles et la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent a un créneau d'excellence qui comprend six (6) filières. Excusez-moi, dans le créneau sciences et techniques maritimes, il y a six (6) sous-créniaux dont le Bas-Saint-Laurent est particulièrement impliqué, qui sont, les trois (3) premiers: Biotechnologies marines, comprenant les nutraceutiques, les cosmétiques et les pharmaceutiques; les technologies marines, dont le transport, l'environnement, les systèmes intelligents de transport, la gestion portuaire, la géomatique et exportation plus exploitation, les travaux sous-marins, la construction et la réparation navale; l'aquaculture; la transformation des produits marins; et les pêches commerciales.

2215 Au niveau de la forêt, cinquante-huit pour cent (58%) de la forêt du Bas-Saint-Laurent est publique et quarante-deux pour cent (42 %) appartient à plus de dix mille (10 000) propriétaires privés.

2220 La première transformation des produits du bois, les usines de première transformation dominant l'industrie régionale des produits forestiers, elle est composée d'une soixantaine d'établissements qui engendrent près de trois mille (3000) emplois, près de soixante-dix pour cent (70 %) de ces emplois manufacturiers sont reliés à la transformation du bois. Elle comprend les industries du sciage, du bardeau de cèdre ainsi que des pâtes et papiers.

2225 La deuxième transformation des produits du bois, à valeur ajoutée, c'est près de soixante-dix (70) établissements procurant de l'emploi à mille trois cents (1300) personnes, au deuxième rang des régions ressources du Québec derrière la Mauricie. Environ soixante pour cent (60 %) de ces entreprises et emplois concentrés dans la fabrication de portes et fenêtres, bâtiments préfabriqués, armoires et cercueils; l'autre quarante pour cent (40 %) des entreprises et emplois au niveau de la préparation du bois d'œuvre, préservation et traitement du bois, 2230 poutrelles et fermes de toit, composantes de palettes, charbon de bois, paillis, boiseries et petits articles en bois.

2235 Habitat et construction. C'est plus de deux cents (200) entreprises qui génèrent plus de cinq mille deux cents (5200) emplois directs. Au premier rang de l'industrie manufacturière au Bas-Saint-Laurent. Catégories d'activités par ordre d'importance: Les scieries et préservation du bois; autres produits du bois, comme les armoires de cuisine, les portes et fenêtres, les planchers et maisons préfabriquées; produits divers, tels que le verre et l'ardoise; le béton; les meubles et ameublements; et des éléments de structure.

2240 La tourbe et les technologies agroenvironnementales. Vingt (20) entreprises, dont Premier Tech, Tourbières Berger et Tourbières Lambert, plus leurs centres de savoir et de transfert technologique privés. Le Bas-Saint-Laurent est au premier rang des régions productives de tourbe au Québec, soit quarante-cinq pour cent (45 %). Des ventes de plus de deux cent 2245 quarante-trois millions (243 M\$), et plus de mille deux cents (1200) emplois en région. Quarante-vingt-cinq pour cent (85 %) des produits exportés vers les marchés étrangers.

2250 Transition de l'exploitation de la tourbe comme engrais vers des usages horticoles, de valorisation des déchets et de traitement des eaux usées. Facteurs de succès: La disponibilité de la biomasse végétale, présence d'entreprises phares, capacité d'innovation, bassin important de chercheurs, développement d'une gamme de produits diversifiés et marché international en plein expansion.

2255 Agroalimentaire. Le secteur est caractérisé par la qualité de l'air et de l'eau, l'environnement sain, la faible concentration des productions animales. Le tiers des agriculteurs font partie de clubs agroenvironnementaux. Les productions: Laitière, soixante pour cent (60 %) des revenus agricoles de la région; ovine, dans le peloton de tête; acériculture, deuxième rang des régions productrices au Québec; résurgence des boulangeries et fromageries artisanales, développement de la culture biologique, label distinctif pour les produits du terroir.

2260

2265 Les nouvelles technologies de l'information et des communications. La région dispose d'infrastructures diversifiées: Le siège social de Telus au Québec à Rimouski, dont mille deux cents (1200) employés; une quinzaine d'autres entreprises établies dans quatre (4) carrefours de la nouvelle économie, soit un à La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski et Matane, qui emploient plus de huit cents (800) personnes; une grande expertise dans les secteurs de la téléphonie, téléphonie sans fil, conception et hébergement de sites Internet, conception de logiciels de gestion pour les municipalités et les entreprises forestières, réalisation de documentaires, de dessins animés et de projets multimédias.

2270 Le matériel de transport et produits métalliques. Un secteur en développement qui se développe autour de l'usine d'assemblage de Bombardier transport à La Pocatière; plus de trente (30) entreprises qui emploient deux mille deux cents (2200) personnes; des ventes d'environ trois cent quarante-deux millions (342 M\$), dont soixante-huit pour cent (68 %) à l'exportation. Parmi les produits fabriqués: Matériel ferroviaire roulant, trains de passagers, remorques et semi-remorques de camion, systèmes de communication pour le transport en commun, moteurs et générateurs, navires, machinerie agricole.

2280 L'énergie éolienne. Le développement de l'énergie éolienne offre de nouvelles perspectives pour la région désignée, soit la MRC de Matane et la région de la Gaspésie-Les Îles. Hydro-Québec, le gouvernement et les sociétés privées qui exploitent les parcs tireront des revenus et des bénéfices de la vente d'énergie.

2285 Le Québec et la région prélèveront des taxes, des royautés et d'autres formes de compensation de l'usage des sites privés et publics pour les parcs éoliens; de nombreuses retombées économiques des activités liées à l'implantation et à l'opération des parcs, soit la construction, la fabrication et l'assemblage de composantes, la gestion, la supervision, l'entretien et la réparation; des mesures fiscales appropriées et une réglementation sur le contenu régional minimal pour favoriser les investissements en région.

2290 Le groupe éolien de l'université du Québec à Rimouski poursuit des recherches pour adapter la technologie au climat nordique et développer un prototype d'éolienne domestique et favorise des "spin-off" avec des entreprises, telles que ATI-éolien.

2295 La création de groupes d'intérêt, des regroupements du milieu, tels que CGIRE, et regroupements d'entreprise. On mentionne le parc éolien Le Nordais, cinquante-sept (57) éoliennes à Matane et soixante-seize (76) à Cap-Chat; l'attribution d'un premier bloc de mille mégawatts (1000 MW) d'éolien à General Electric en septembre 2004 pour la région désignée.

2300 Des projets concrets en développement pour la MRC de Matane, soit le parc éolien de Baie-des-Sables, la construction de deux (2) usines, une pour les tours et une pour l'assemblage des nacelles. Skypower annonce un projet de parc éolien d'une puissance de deux cents mégawatts (200 MW) dans la MRC de Rivière-du-Loup. Et de multiples études de vent sont réalisées sur l'ensemble du territoire du Bas-Saint-Laurent.

Merci, c'est tout.

2305

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci pour votre présentation.

2310

On a parlé un petit peu cet après-midi de l'usine de Chandler, est-ce que vous savez s'ils vendent à l'extérieur ou si c'est une usine qui est faite seulement pour les besoins du Québec?

PAR M. PIERRE OUELLET:

2315

L'usine de Chandler?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, qui fabrique les éoliennes.

2320

PAR M. PIERRE OUELLET:

Il y a un projet...

2325

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est un projet, mais est-ce qu'ils ont l'intention de s'établir seulement pour les besoins québécois ou pour ailleurs, pour l'extérieur du Canada, l'extérieur de la province?

2330

PAR M. PIERRE OUELLET:

Je peux pas vous répondre précisément. Ce que je sais, c'est que le projet de Chandler, c'est un projet avec Plastiques Gagnon, qui sont situés dans Chaudière-Appalaches, pour construire des éoliennes de petite taille, pour des fins spécifiques.

2335

Maintenant, je crois que le projet n'est pas attaché encore.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2340

D'accord.

D'après votre présentation, on semble constater qu'il y a une croissance économique dans la région, importante.

2345

Est-ce qu'il y a des projets locaux et régionaux dont vous voudriez nous faire part, est-ce qu'il y a autre chose sur place qui se prépare, à part le volet éolien?

PAR M. PIERRE OUELLET:

2350 À brûle-pourpoint, il faudrait que je – il y a toujours des projets qui sont en émergence.
De même, de mémoire...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2355 Vous pourriez peut-être vérifier et nous apporter une réponse, parce qu'on aimerait savoir
un petit peu la part du projet de l'éolienne dans l'économie locale et régionale, par rapport aux
autres voies de développement.

2360 J'aimerais savoir aussi, au niveau des emplois régionaux, est-ce que vous avez des
données sur les migrations interrégionales et l'état de situation par rapport au Bas-Saint-Laurent;
est-ce qu'il y a un exode, est-ce que vous avez des données particulières?

PAR M. PIERRE OUELLET:

2365 Je les ai pas ici avec moi, mais oui, il y a un exode.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pourriez nous fournir ça?

2370 **PAR M. PIERRE OUELLET:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2375 D'accord. Ça va, je vous remercie.

2380 On va compléter avec d'autres présentations aussi, certains volets de l'économie,
j'aimerais parler un peu de tourisme. Je pense que nous avons un représentant, j'espère ici,
toujours, de Tourisme Québec.

Oui, allez-y, s'il vous plaît.

2385

2390

PRÉSENTATION DE TOURISME QUÉBEC

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

2395

Madame la Présidente, mon nom est Jacques Lavigne, je suis le coordonnateur de la Politique touristique du Québec. Je suis accompagné de ma collègue, ici, qui est madame Tardif, Hélène Tardif qui est responsable du dossier des paysages en tourisme.

2400

D'abord vous faire état que nous n'étions pas au courant qu'il y avait des audiences, parce qu'on était, Tourisme Québec, rattaché au ministère du Développement économique régional, et récemment, on a été créé en ministère, et lundi passé, on nous a demandé de venir vous rencontrer, et nos autorités nous font état qu'on est là pour répondre à vos questions, mais on n'a pas de position officielle à vous véhiculer.

2405

Cependant, on a passé plusieurs heures à appeler certains de nos partenaires, et on peut peut-être vous faire état un petit peu de l'état de situation; on n'est pas des experts, aucunement, en développement éolien.

2410

D'abord, vous parler du tourisme ici, le ministère du Tourisme, c'est une toute petite boîte d'à peu près cent quatre-vingts (180) personnes, mais on a des partenaires, dont l'Association touristique régionale, et ici, la région, ça fait partie de la région touristique de la Gaspésie; pour vous localiser, ça comprend pas les Îles-de-la-Madeleine.

2415

La région, en 2003, a reçu deux cent quatre-vingt-cinq mille (285 000) touristes, avec des recettes de deux cent dix millions (210 M\$). Cinquante pour cent (50 %) des touristes viennent entre juillet et septembre, quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des touristes sont des gens qui viennent du Québec, et les gens viennent ici en Gaspésie en moyenne quatre point huit (4,8) jours; donc leur visite dure à peu près quatre point huit (4,8) jours.

2420

Si on peut résumer la situation en termes de tourisme, tous les produits touristiques sont dépendants de la ressource principale qui attire les gens ici, les paysages, et c'est ce qui est le plus intéressant en termes de tourisme pour nous autres, c'est peut-être le point le plus important qu'on peut vous amener à considérer.

2425

Mais on n'a pas d'analyse comme telle pour dire qu'est-ce que ça peut faire, les éoliennes, quoiqu'on pourrait peut-être vous résumer certaines recherches qu'on a faites sur Internet, en fin de semaine, et on a certaines tendances.

2430

On n'a pas d'impact du projet comme tel, on trouve que le système normatif qui est proposé par la MRC, etc., va assez bien, mais si on résume, peut-être que je demanderais à ma collègue de venir vous expliquer un peu l'aspect psychologique sur les touristes, mais ce qui est le plus important en termes de tourisme, c'est de créer des émotions pour qu'ils aient envie de

venir et puis rester le plus longtemps. Donc c'est quelque chose qui est un peu aléatoire, qui est difficile à percevoir.

2435 On a regardé qu'est-ce que ça peut faire sur l'industrie touristique, le parc éolien. Un parc, on pense pas que ça peut faire beaucoup d'impact, mais on s'interroge, on se pose des questions sur l'ensemble des parcs éoliens qu'on va construire, et là, je vous mets peut-être un bémol que dans dix-quinze (10-15) ans d'ici, on s'interroge énormément à savoir qu'est-ce que ça va faire sur l'ensemble des produits touristiques.

2440 Il y a dix (10) jours, le Premier Ministre du Québec et la ministre du Tourisme ont lancé la nouvelle Politique touristique du Québec, qui se veut résolument dans un contexte de développement durable, et à l'étranger, on va vendre le Québec en fonction d'expériences touristiques, il va y en avoir quatre (4). À la place de parler de la Gaspésie, de l'Abitibi, et de vendre ça, on va les vendre en fonction: Le Québec des grandes villes, le Québec du Saint-Laurent, le Québec de villégiature et enfin, le Québec de grande aventure.

2445 Dans ce contexte-là, la Gaspésie va être représentée dans trois (3) expériences touristiques, et la base des expériences touristiques étant une accumulation de produits touristiques, le golf, les croisières, etc.

2450 Donc trois (3) des expériences touristiques dans la nouvelle Politique touristique vont toucher la Gaspésie, et on va faire la promotion à l'étranger de ces expériences-là. Vous voyez qu'on parle d'une façon macroscopique, là. Et ça, quand on fait la promotion à l'étranger, la question des paysages est primordiale, et on s'interroge, on sait pas ce que ça peut faire, mais la question des paysages et de la banalisation des paysages est extrêmement importante.

2455 Disons que les ressources principales de la Gaspésie, il y a la mer, la forêt et les paysages, et on s'interroge actuellement sur l'ensemble du cumul de ça. Pour attirer quelqu'un de l'étranger pour venir ici, il faut l'attirer avec des émotions, dire, vous allez sentir quelque chose, vous allez voir quelque chose, vous allez goûter à quelque chose de différent. Et si on banalise la ressource paysage, ça peut atténuer la question d'attrait touristique.

2460 Donc ça, c'est la question principale qui nous préoccupe. On n'a pas de position ferme, on vous dit que c'est ce qu'on peut peut-être le plus vous faire état.

2465 Peut-être que ma collègue pourrait venir vous expliquer qu'est-ce qu'on peut comprendre, en termes de paysages, je laisserais Hélène vous expliquer la question de banalisation. Les gens sont attirés par des petits paysages, et si on installe des structures dans trop de paysages parcellaires, c'est moins attirant.

2470 Et je vous fais état d'un sujet important, en termes de tourisme, donc je laisserai les questions de paysage à ma collègue, le Québec investit beaucoup en tourisme et essayer d'attirer des croisières; notre défi, c'est faire autant qu'en Alaska, pour attirer des croisières, des

2475 paquebots comme le Queen Mary, etc. Et puis le Saint-Laurent, internationalement, on reconnaît que c'est quelque chose de phénoménal.

2480 Alors si les bateaux viennent ici, donc il y a la question des touristes sur la côte, mais il y a aussi la question des bateaux, si les bateaux viennent ici, c'est parce qu'il y a des paysages fabuleux, et on dit que mondialement, c'est reconnu que c'est un potentiel faramineux. On a une faiblesse, c'est que les paquebots doivent monter et redescendre à la même place; ça, c'est une faiblesse.

2485 Mais si on affadit les paysages vus du milieu de la mer, ça risque d'être moins attrayant. Et ça, l'affadisation, c'est par des structures répétitives, et je laisserais Hélène revenir là-dessus.

2490 Je pourrais peut-être vous faire état, après ça, aussi, d'un certain nombre d'éléments qu'on a trouvés à l'étranger, on a cherché qu'est-ce que ça faisait, le tourisme et les projets éoliens, et on a trouvé une dizaine d'éléments, peut-être qui pourraient vous intéresser, mais c'est rien de scientifique, c'est une analyse prospectiviste très rapide.

Donc je laisserais madame Tardif vous faire un résumé de l'importance de garder les paysages uniques pour attirer les touristes.

2495 **PAR Mme HÉLÈNE TARDIF:**

Merci, Jacques. Madame la Présidente...

2500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourriez-vous vous identifier, s'il vous plaît, pour les besoins de la transcription.

PAR Mme HÉLÈNE TARDIF:

2505 Oui, Hélène Tardif, Tourisme Québec. Je suis responsable du dossier des paysages à Tourisme Québec.

2510 Je pense que Jacques a fait un excellent résumé, en fait, de la réflexion qu'on a eu à faire cette semaine, rapidement. En fait, on se disait qu'on faisait une maîtrise sur les impacts touristiques des éoliennes en quatre (4) jours, c'est un peu le défi qu'on avait à faire, parce qu'en plus de prendre connaissance des projets assez volumineux de Baie-des-Sables, L'Anse-à-Valleau, Murdochville, on avait en même temps à se documenter sur l'ensemble des impacts, en fait essayer de connaître quels seraient les impacts touristiques possibles pour la Gaspésie de l'implantation de parcs éoliens. On a par contre trouvé extrêmement intéressant cette
2515 problématique-là.

2520 Je pense qu'il est évident que la région de la Gaspésie est réputée pour ses paysages; les gens viennent voir des paysages qui sont des paysages souvent qu'on pourrait qualifier de sauvages, naturels, dans lesquels on ne voit pas d'intervention nécessairement humaine. C'est une valeur qui est extrêmement importante et que peu de pays possèdent sur un territoire aussi large. En fait, on a souvent des contacts avec d'autres pays, et on constate quelle importance cette dimension-là a.

2525 Ce qu'on a pu voir dans les analyses qu'on a faites et dans les enquêtes qu'on a consultées, surtout à l'étranger, on a essayé de voir par exemple si les éoliennes pouvaient constituer un attrait touristique ou, au contraire, pouvaient être un objet de, comment dire, quelque chose qui rebuterait les touristes.

2530 Il y a en fait certains pays qui utilisent l'énergie éolienne depuis longtemps; malheureusement, les progrès dans ce secteur-là sont extrêmement rapides et ça a été très difficile de mesurer l'impact touristique. Parce que par exemple, si on vous dit qu'il y a eu une diminution, je sais pas moi, au Danemark, de quatre pour cent (4 %) dans une région touristique, ça peut dépendre du fait qu'il y a un autre attrait qui a fermé, et c'est pas nécessairement l'implantation des éoliennes qui vient contribuer à la diminution de l'impact touristique.

2535 Ce qui est apparu par contre assez clair dans toutes les données que l'on a pu consulter, c'est que ce qui constitue pour le touriste un attrait, lorsqu'on parle d'éoliennes, c'est généralement une masse importante, une quantité importante d'éoliennes regroupées sur un espace relativement restreint, à l'intérieur – en fait, il y a trois (3) façons d'implanter des éoliennes, comment dire, sans me prétendre experte, ce que j'ai lu jusqu'à maintenant, on parle d'implantation en grappes, on parle de parcs éoliens et on parle d'implantation linéaire. Nous avons affaire ici à une implantation linéaire.

2545 Or, ce qui semble être un élément attirant chez les touristes, c'est une concentration importante dans un lieu relativement restreint, qui apporte une forme de, comment dire, je dirai pas de poésie au paysage, mais qui peut être un élément très attrayant, surtout lorsqu'il est accompagné d'un centre d'interprétation qui peut expliquer aux gens quel est l'intérêt de l'énergie éolienne.

2550 Parce que c'est sûr que c'est une énergie qui est propre, c'est une énergie qui ne présente pas beaucoup des désavantages qu'on peut retrouver dans d'autres formes d'énergie.

2555 Dans un contexte comme ça, on peut penser à la Californie, qui a un parc d'éoliennes qui regroupe trois mille cinq cents (3500) unités, et ce parc reçoit entre dix mille (10 000) et douze mille (12 000) touristes par année. Mais c'est extrêmement concentré à l'intérieur.

Je vous dirais qu'en termes de paysage, Jacques a exprimé tout à l'heure, l'inquiétude qu'on pourrait manifester, c'est d'une part le caractère, je dirais, un peu indépendant, d'une certaine façon, de chacun des projets.

2560 Bon, par la façon dont vous faites les consultations, par la façon dont les projets sont développés, chaque projet est étudié de façon unitaire et regardé en fonction de l'implantation physique, où il est situé.

2565 Et si on pense aux développements qui sont prévus et dont on a pris connaissance hier soir, pour les prochaines années, lorsqu'on parle de l'implantation de je ne sais pas de combien de centaines d'éoliennes sur une surface très très large en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine, bon, dans d'autres régions, il y a lieu de se poser des questions sur la nécessité de mesurer en fait l'impact d'ensemble de ce projet-là sur le paysage gaspésien.

2570 Parce qu'il est certain que les touristes qui viennent au Québec, et les Québécois en premier qui ont beaucoup d'attachement pour la Gaspésie, ne recherchent pas des manifestations, comment je dirais, de présence industrielle. Or, on a souvent constaté que les éoliennes sont comparées à des cheminées d'usine.

2575 Alors ça a un côté un petit peu qu'on a essayé, en Europe en tout cas, de modifier; la France, entre autres, a fait un concours pour essayer d'obtenir un nouveau look, si vous me permettez le terme, pour les éoliennes, afin d'apporter un petit peu de poésie ou un peu plus d'élégance, en fait, dans ce dossier-là.

2580 Donc ce qui nous paraît le plus dangereux, d'une certaine façon, c'est cette multiplication-là, peut-être pas de façon toujours coordonnée à la fois entre les municipalités et les MRC, et dans l'ensemble des projets, qui pourrait amener des impacts visuels qui pourraient être importants et, comment dire, dont on ne peut pas à l'heure actuelle mesurer l'importance.

2585 Je voulais vous souligner, hier, aussi, bon, on avait pris connaissance des photos, toutes les photos qui ont été présentées présentent des paysages d'été, dans lesquelles les éoliennes sont cachées par un couvert végétal important. Mais pour Tourisme Québec, le développement durable se fait dans un contexte où c'est l'ensemble de la population qui profite des retombées économiques.

2590 Donc il ne faut pas penser uniquement en termes de tourisme, mais je pense que le tourisme ne peut se développer que dans un contexte où la population est bien et est heureuse d'accueillir du monde. Si le milieu dans lequel elle vit est perturbé, et c'est sûr que par, comment dire, un irritant que pourraient causer les éoliennes à cause de leur proximité, à cause des désavantages qu'elles amènent à leur milieu de vie, je pense que ça pourrait, de façon indirecte, avoir un impact négatif sur le tourisme, que ce soit au niveau de la promotion, parce que les gens vont être occupés à essayer de régler d'autres problèmes d'une autre nature.

2600 Alors je pense que la nécessité, ce serait d'avoir vraiment, au départ, une vision d'ensemble de tous les projets d'éoliennes, afin de s'assurer que les mêmes règles sont respectées, et que ces règles-là font l'affaire des habitants de la Gaspésie; que les retombées économiques ne profiteront pas uniquement à quelques personnes, mais vont profiter à

2605 l'ensemble des communautés qui pourront les utiliser pour développer des projets
communautaires, développer des projets qui vont aider et supporter un développement
touristique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610 Merci beaucoup.

J'aimerais avoir le dépôt du document de la politique dont vous parliez tout à l'heure, si possible.

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

2615 Madame la Présidente, j'ai une copie du projet, je peux vous en faire parvenir d'autres.
Mais cependant, c'est disponible sur le site officiel de Tourisme Québec, bonjourquebec.com. Je
peux laisser la copie que j'ai.

2620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, une copie, oui.

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

2625 Ça a été lancé par le Premier Ministre du Québec il y a dix (10) jours, et vous trouverez
là-dedans, notamment, des expériences touristiques nouvelles qui vont servir à la promotion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2630 J'aimerais savoir aussi, est-ce que vous avez des informations, si vous avez un inventaire
sur les infrastructures touristiques de la région ici, mais vraiment Baie-des-Sables, Métis, etc., par
rapport aux différents types de tourisme et aussi selon les saisons.

2635 **PAR M. JACQUES LAVIGNE:**

Les informations, d'abord Tourisme Québec, c'est tout petit, on fonctionnait avec les
directions régionales du ministère du Développement économique, on n'a pas d'inventaire
détaillé.

2640 Les seules statistiques qu'on a, c'est à l'échelle de la région touristique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2645 Du Bas-Saint-Laurent?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

Ici, en termes touristiques, c'est la région de la Gaspésie. Donc il faut faire attention, d'ailleurs, aux aspects statistiques, à ce niveau-là.

2650

Donc les chiffres que je vous donnais tantôt, c'est les chiffres macroscopiques qu'on peut avoir, sept cent quatre-vingt-cinq mille (785 000) touristes en 2003, c'est des chiffres qui s'appliquent à la région de l'Association touristique régionale de la Gaspésie, donc à la partie de la région touristique ici, qui comprend pas les Îles-de-la-Madeleine.

2655

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est, à ce moment-là, le ministère du Développement économique qui aurait un inventaire des infrastructures touristiques pour la région ici?

2660

PAR M. PIERRE OUELLET:

C'est un peu complexe, comme monsieur le disait, à cause que dans la région touristique de la Gaspésie, il y a trois (3) MRC du Bas-Saint-Laurent, les MMM qu'on appelle, qui sont Matane-Matapédia et Mitis.

2665

Ces données-là seraient probablement disponibles soit à l'ATR de la Gaspésie, ou il faudrait faire une vérification auprès de la Conférence régionale des élus des deux (2) régions.

2670

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pourriez faire ça et nous déposer quelque chose, s'il vous plaît?

PAR M. PIERRE OUELLET:

2675

Je peux faire ça, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680

D'accord.

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2685

Madame Tardif, c'est très intéressant, ce que vous avez dit, et il y a une crainte qui a été exprimée hier, madame et monsieur Morisset craignent qu'il pourrait y avoir une augmentation de la fréquence touristique, avec tout ce qui vient avec, trafic, etc., etc.

2690 Donc vous dites que la configuration retenue pour ce projet risque en fait de faire le
contraire, quoi, que les éléments qui favorisent le tourisme sont absents dans ce projet, c'est pas
un développement en grappes, c'est pas de la haute densité, est-ce que c'est ça qu'on doit
conclure?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

2695 Donc si on vous résume, ici on peut pas vous donner de résultat lié aux éoliennes comme
telles, mais ce qu'on a retrouvé en regardant en Suisse, en Écosse, on a passé quelques heures,
dans les dernières journées, à essayer de trouver ça, en général les touristes ont une opinion
positive des parcs d'éoliennes, les touristes qui cherchent le "learning travel" sont intéressés à
2700 avoir un centre d'information touristique.

 Mais s'il y a plein de centres, donc il y a une dilution, ça les intéresse plus. On peut en
avoir un à une place, mais on peut pas en avoir cinq (5) dans la province de Québec.

2705 La majorité des touristes reconnaissent que les éoliennes peuvent nuire au paysage; la
majorité des touristes ne croient pas que les éoliennes ajoutent à l'attrait touristique. Donc, ce
qu'on constate, c'est que ça donne peut-être un attrait momentané, mais l'élément le plus
important à retenir, c'est le fait qu'on en fasse plusieurs, ça fait comme si on mettait des
structures, des bâtisses pareilles, tu sais, des McDonald's dans tous les villages, des caisses
2710 populaires toutes faites pareilles, ça, ça diminue l'émotion que ça provoque.

 Ça, c'est l'élément le plus important à regarder. Et en termes de tourisme, étant donné
qu'on prévoit en avoir – c'est pas juste une région, d'ailleurs, si on fait une analyse des paysages,
il faut la voir à partir du Saint-Laurent, il y en a éventuellement qu'il va y avoir à l'Isle-Verte, dans
2715 le bout de Kamouraska, il va y en avoir dans le Bas-Saint-Laurent, il va y en avoir en Gaspésie, il
va y en avoir éventuellement sur la Côte-Nord, même dans tout l'axe de favoriser les croisières.

 C'est quelque chose qui unifie le paysage, alors que le touriste, il s'exclame vis-à-vis un
paysage unique. Et si tu mets une ligne à haute tension qui unifie tout ça, ça diminue l'émotion.

2720 Donc c'est l'élément le plus important à considérer. Donc à travers le monde, ça peut
aider à attirer des touristes momentanément, si on fait un projet intégré d'aménagement en
prévoyant l'industrie touristique en même temps qu'on construit le projet, ce qui est pas le cas
présentement.

2725 Autrement, ça attire pas le touriste, ça reste neutre ou ça diminue.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2730 D'accord.

2735 Je vais vous poser la question en termes simples, deux (2) choses! La multiplication, est-ce que votre position est à l'effet que la multiplication des projets de la nature du projet à l'étude serait en contradiction avec le plan de développement du potentiel touristique du Québec misant sur la qualité, le caractère naturel de son paysage?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

2740 C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Donc c'est ça, il est en contradiction.

2745 Deuxième question, étant donné que votre préoccupation et mandat, effectivement, est de veiller au développement de ce potentiel, avez-vous fait – c'est quoi les démarches que vous avez prises pour vous assurer que tous ces projets seront étudiés dans un cadre global, qui tient compte de l'ensemble des facteurs économiques...

2750 **PAR M. JACQUES LAVIGNE:**

Quand vous parlez de tous ces projets, vous parlez des projets éoliens?

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2755 Oui.

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

2760 Regardez, on a commencé à regarder ça il y a six (6) jours, et on n'a aucunement regardé comment on va intégrer tous les projets éoliens.

2765 Ce que le Premier Ministre a annoncé pour l'industrie touristique, c'est des mécanismes pour faire travailler ensemble l'ensemble de l'industrie touristique du Québec, donc c'est une nouvelle gouvernance, mais on n'avait rien prévu, et on a annoncé ça il y a dix (10) jours, en termes de projets éoliens.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2770 Donc pour l'instant, vous dites, ça nous prend une analyse intégrée, globale?

PAR M. JACQUES LAVIGNE:

2775 C'est important, parce que si on fait chuter l'attrait touristique, bien là, ça va avoir une répercussion économique assez grande.

D'autant plus que juste pour la région ici, c'est deux cent soixante-quinze millions par année (275 M\$/an).

2780 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2785 Madame Mbatika. D'accord, ça va.

Merci beaucoup, c'est très intéressant.

2790

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

2795 J'aimerais demander maintenant au ministère des Ressources naturelles, la Direction de l'énergie a je pense une présentation que nous avons demandée.

2800 Mais avant de commencer cette présentation-là, madame Morisset nous a fait part qu'elle aimerait quitter, donc j'aimerais demander à monsieur Dufort s'il a la réponse demandée tout à l'heure par monsieur Morisset.

PAR M. GUY DUFORT:

2805 Madame la Présidente, tout d'abord j'aimerais souligner à cette Commission que monsieur et madame Morisset, nous les avons déjà rencontrés il y a quelques mois, et à leur demande, ils nous avaient signifié leur inquiétude quant à la présence d'une éolienne dans la vision à partir de leur demeure.

2810 À ce moment-là, nous avons déplacé l'éolienne d'une cinquantaine de mètres, et à notre connaissance, ça semblait satisfaisant pour monsieur et madame Morisset.

Maintenant, ça semble pas le cas. Ce que j'ai compris de monsieur et madame Morisset, c'est que la demande est, combien d'éoliennes ils verraient de leur demeure, dans un certain

2815 angle, puisque ce matin, en regardant d'une façon plus précise où monsieur et madame
demeuraient, ils avaient une vue comme au nord-est, vers le nord-est du site, et selon les
estimés que nous avons faits, monsieur et madame Morisset auraient deux (2) à trois (3)
éoliennes dans leur champ de vision.

2820 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est trois (3) éoliennes dans le champ de vision qui regarde vers le fleuve, c'est ça?

PAR M. GUY DUFORT:

2825

C'est exact, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2830 Et est-ce que ça comprend celle dont on a changé la position de cinquante mètres
(50 m)?

PAR M. GUY DUFORT:

2835

Ça inclut celle-ci, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Trois (3) éoliennes?

2840

PAR M. GUY DUFORT:

2845 Je pourrais y aller d'une façon un petit peu plus précise, peut-être vous apporter la
réponse ou vous la communiquer par un courrier électronique ou par une lettre, mais nous avons
regardé sur une carte, vite fait, avec un angle des visions que nous avons estimées à l'œil, si
vous me permettez l'expression, nous pensons que c'est deux (2) à trois (3) éoliennes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850

Est-ce que vous avez le numéro de ces éoliennes-là?

PAR M. GUY DUFORT:

Non madame, je vous les communiquerai.

2855

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous allez me les communiquer?

2860 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2865

D'accord, merci.

2870

SERGE PAQUET

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875

Monsieur, si vous voulez vous avancer en avant, vous avez une intervention?

PAR M. SERGE PAQUET:

2880

Bonsoir tout le monde, je suis Serge Paquet, propriétaire des lots, au moins un lot où c'est qu'il va y avoir des éoliennes que monsieur et madame Morisset se plaignent.

Et puis je venais pour dire que monsieur et madame Morisset, ils sont pas, on va faire une histoire courte, ils sont pas aimés de tout le monde dans la paroisse, dont moi qu'on a un conflit avec eux.

2885

Et puis d'après moi, il y a bien manque plus une vengeance personnelle, que je vois là-dedans, vu que moi, j'ai des éoliennes près de chez eux. Je vois plus ça comme une vengeance personnelle.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2890

On passera pas de jugement sur les préoccupations des gens, mais on prend bonne note que votre lot est affecté par ces éoliennes-là. Merci.

PAR M. SERGE PAQUET:

2895

Merci.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

2900

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il reste sur le registre monsieur Steeve Gendron, si vous nous permettez, monsieur Gendron, on va passer d'abord avec la présentation du MRN, et puis ensuite, vous pourrez poser vos questions.

2905

Alors allez-y, monsieur, vous identifier, s'il vous plaît, d'abord.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2910

Oui, bonsoir madame la Présidente, la Commission et les invités, le public. Mon nom, c'est Alain Tremblay, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il y a le secteur territoire, mine, forêt et énergie. Ça fait que ma présentation comme telle, c'est la question énergétique, pour le secteur énergie.

2915

Maintenant, suite aux discussions avec ceux qui s'occupaient de la préparation de la Commission, on m'a demandé de situer le contexte du développement énergétique de l'éolien, la position relativement à ça du ministère des Ressources naturelles et de la Faune; et ensuite, aussi, dans un deuxième volet, d'identifier les limites d'intégration de développement futur de parcs éoliens.

2920

Ça fait qu'on va commencer! Bon, la présentation a été faite pour, en fait, les trois (3) audiences publiques pour trois (3) projets éoliens dans le cadre de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), le projet de Baie-des-Sables qu'on est ici aujourd'hui, pour les deux (2) semaines à venir, ensuite le projet L'Anse-à-Valleau et le parc de Murdochville.

2925

Bon, l'objectif du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et du gouvernement du Québec, c'est de développer, principalement dans la péninsule gaspésienne, une filière industrielle de l'énergie éolienne et mettre en valeur le potentiel éolien du Québec.

2930

Pour les orientations gouvernementales à cet effet, c'est: Augmenter les approvisionnements électriques québécois, en sollicitant en particulier la filière éolienne; faire du Québec un chef de file en matière d'énergie éolienne, pour ce faire, développer une expertise québécoise, favoriser les développements et les transferts technologiques; enfin, favoriser le développement économique régional et la création d'emplois.

2935

Bon, pour situer les choses, on peut faire un peu un certain constat de la structure du marché de l'électricité. Il y a plusieurs divisions dans Hydro-Québec, on va se concentrer sur trois (3) en particulier, pour l'explication comment l'éolien s'insère.

2940

Il y a Hydro-Québec qui s'occupe de l'électricité, et puis ses subdivisions, il y a Hydro-Québec Production, qui est le producteur, c'est une division qui est non réglementée. Quand on dit non réglementée, c'est qu'en fait, elle doit pas répondre, c'est que la Régie de l'énergie, en fait, a pas le rôle de contrôler la division.

2945

Hydro-Québec Production, en fait, s'occupe du parc de production patrimoniale. Quand on dit "non réglementée", il y a quand même un décret du gouvernement, on l'appelle le Décret patrimonial, qui fixe à cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh) un prix particulier pour livrer aux distributeurs de l'énergie, pour les besoins du Québec. Pour le reste, finalement, qui est peut-être, comme on dit, non réglementé, il y a les exportations et les développements de projets énergétiques.

2950

La boîte du centre, c'est Hydro-Québec TransÉnergie, c'est le transporteur d'électricité. C'est une entreprise réglementée, elle doit répondre à la Régie de l'énergie. Toutes ses actions, ses investissements passent par l'autorisation de la Régie de l'énergie.

2955

Le transporteur, en fait, c'est pour acheminer l'énergie du producteur, de producteurs, si on met à un sens plus large, aux distributeurs d'électricité par les lignes de transport à sept cent trente-cinq (735) kV, trois cent quinze (315 kV), et tension sous-adjacente, jusqu'à un niveau pour la distribution. Ça fait que ça complète pour TransÉnergie.

2960

Maintenant, pour la dernière boîte à droite, c'est Hydro-Québec Distribution, c'est le distributeur d'électricité, c'est une entreprise qui est aussi réglementée par la Régie de l'énergie. Son rôle, c'est de satisfaire les besoins du Québec, puis elle procède par appel d'offres au-delà du patrimonial.

2965

En fait, elle reçoit d'Hydro-Québec Production un bloc d'énergie patrimoniale de cent soixante-cinq térawattheures (165 TWh), pour combler les besoins des Québécois, et puis au-delà de ça, qu'on a déjà en fait dépassé cette quantité d'énergie, elle procède par appel d'offres. Elle a déjà procédé par appel d'offres dans le cas de l'éolien, par exemple.

2970

Ça fait que c'est ça, avec la croissance de la demande, le distributeur aura à procéder à de nouveaux appels d'offres.

2975

Si on situe le cadre législatif et réglementaire de toute cette démarche-là, c'est basé sur la Loi de la Régie de l'énergie. En fait, on va mettre l'attrait sur trois (3) articles principaux qui pondèrent vraiment comment ça fonctionne.

Il y a l'article 74.1, où Hydro-Québec Distribution doit procéder par appel d'offres pour tout achat d'énergie.

2980

Le deuxième article, c'est l'article 112, le gouvernement peut déterminer par règlement, pour une source d'énergie particulière d'approvisionnement en électricité, un bloc d'énergie.

2985 Dans ce cas-là, on a comme le cent mégawatts (100 MW) de biomasse, que c'est par règlement; en même temps, dans le même règlement, on avait l'énergie éolienne, le premier bloc de mille mégawatts (1000 MW).

2990 Le dernier article, l'article 72, fait état que le gouvernement peut indiquer, par décret, ses préoccupations économiques, sociales et environnementales, à la Régie. Un article comme ça, comme tel, cet article-là est justement utilisé pour le développement industriel qui est lié avec le développement éolien.

2995 L'approche retenue pour le premier bloc de mille mégawatts (1000 MW). Dans les trois (3) projets dont la présentation fait état, c'est en fait les trois (3) premiers projets qui ont répondu à l'appel d'offres, qui vont être mis en service les premiers. Il y a l'adoption du Règlement sur l'énergie éolienne qui a eu lieu le 5 mars 2003. C'est un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour mille mégawatts (1000 MW) d'énergie éolienne, et cet appel d'offres là, il a eu lieu le 12 mai 2003.

3000 On spécifie, le bloc d'énergie éolienne lié à l'implantation des installations d'assemblage de turbines éoliennes est produit au Québec entre 2006 et 2012.

3005 Ensuite, le 5 mars, à la même date que l'adoption du Règlement sur l'énergie éolienne, il y a eu l'adoption du décret concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie. Ce qui était identifié dans ce décret, il est identifié que ça vise la maximisation des retombées économiques en matière d'emploi et d'investissement dans la MRC de Matane et dans la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

3010 Le résultat d'appel d'offres du 4 octobre 2004, pour faire un état de situation, il y a eu huit (8) soumissions retenues pour neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW), le bloc de mille mégawatts (1000 MW), on est à peu de choses près à la même valeur.

3015 Bon, dans ce neuf cent quatre-vingt-dix mégawatts (990 MW), il y a sept cent quarante mégawatts (740 MW) pour Cartier Wind Energy inc., dont le projet d'aujourd'hui, et deux cent cinquante mégawatts (250 MW) pour Northland Power inc.-Northland Power Incom Fund.

Toutes les installations éoliennes proviendront d'un même manufacturier, c'est General Electric Wind inc.

3020 Le coût moyen des offres retenues, huit virgule sept cents par kilowattheure (8,7 ¢/kWh). Si on désagrège ce prix, en fait, c'est le coût de l'énergie, un coût de production de six virgule cinq cents par kilowattheure (6,5 ¢/kWh), un coût moyen; le coût d'intégration et de raccordement au réseau est identifié à un virgule trois cent par kilowattheure (1,3 ¢/kWh); et le coût du service d'équilibrage, de zéro virgule neuf cent du kilowattheure (0,9 ¢/kWh).

3025

Ce coût est en révision, le distributeur présentera à la Régie, prochainement, une révision en ce sens-là. Le coût devrait être revu à la baisse, mais ça restera à voir par la Régie. Je me prononcerai pas sur le résultat final.

3030 Enfin, les investissements totaux prévus, il y a un virgule neuf milliard de dollars (1,9 G\$), dont un virgule cinq milliard (1,5 G\$) pour les parcs et quatre millions de dollars (4 M\$) pour le réseau d'Hydro-Québec.

3035 L'échéancier pour ce mille mégawatts-là (1000 MW), le premier bloc de mille mégawatts (1000 MW), il y a la signature des contrats avec Hydro-Québec, c'est fait, ça a été fait en février 2005.

Il y a l'implantation industrielle qui est prévue en 2005-2006.

3040 Il y a l'implantation des premiers parcs éoliens en 2006.

Et la dernière mise en service commercial, qui est prévue pour décembre 2012.

3045 Pour faire un portrait en dehors du bloc du mille mégawatts (1000 MW), dont le projet aujourd'hui, il y a des projets en construction. Il y a la firme 3Ci, avec les projets du mont Miller et du mont Copper, chacun de cinquante-quatre mégawatts (54 MW), totalisant cent huit mégawatts (108 MW), et on a déjà neuf mégawatts (9 MW) en exploitation.

3050 Comme autre projet, il y a une troisième phase de la firme 3Ci à Murdochville, pour un autre bloc de cinquante-quatre mégawatts (54 MW), et le projet de Sky Power à Rivière-du-Loup, de deux cents mégawatts (200 MW).

3055 Ces projets sont pas dans le cadre de l'appel d'offres de mille mégawatts (1000 MW), mais ils ont été conclus directement avec le producteur, Hydro-Québec Production.

Au niveau de l'inventaire du potentiel éolien au Québec, c'est le futur, on a un bloc de mille mégawatts (1000 MW) qu'on sait qui a été retenu; pour l'inventaire, on regarde en fait qu'est-ce qu'il est possible de développer, vers quoi on s'en va.

3060 Il est en cours de réalisation, cet inventaire, et puis il comprendra la capacité d'intégration d'éoliennes au réseau d'Hydro-Québec. L'objectif, c'est quantifier le potentiel éolien du Québec et offrir à l'industrie une connaissance précise des zones d'intérêt.

3065 Pour ce faire, il y aura la réalisation d'une carte des vitesses et densités de puissance des vents, il y aura la désignation des sites exploitables, en fait, bon, où c'est qu'il y a des aires protégées, il y aura pas nécessairement d'éoliennes, différents facteurs de territoire.

3070 Ensuite, il y aura une cartographie de la ressource éolienne des sites exploitables, à une échelle plus précise qui est souhaitée; pas qui est souhaitée, qui est désirée.

Il y a une estimation en puissance et en énergie, mégawatts et mégawattheures, du potentiel éolien de ces sites.

3075 Il y a aussi un outil informatique de visualisation des résultats qui est attendu.

Et enfin, il y a l'évaluation du coût moyen de production de tous ces potentiels-là qui sont demandés. Avec cet inventaire, on croit qu'on va pouvoir vraiment aller plus loin avec l'éolien.

3080 Mais ça, cet inventaire-là, c'est comme aussi un peu théorique, c'est tout ce qu'il est possible de développer, mais à ça, il faut tenir compte des limitations d'intégration de l'éolien au niveau du réseau d'électricité québécois. Ça fait que ça va être annexé, pour finalement sortir le potentiel global.

3085 Ça, c'est un peu comme la deuxième partie de la présentation que je vous amène là, ça fait que je vais peut-être exposer en premier les premiers points, il y a la demande en puissance au Québec. La pointe en puissance du réseau, actuellement, en 2004, est environ de trente-six mille mégawatts (36 000 MW). Il est prévu une croissance de un pour cent par an (1 %/an) de la puissance du réseau, pour porter la pointe en puissance estimée à quarante mille mégawatts (40 000 MW) dans les alentours de 2015, dans dix (10) ans.

3090 On voit qu'il y a une croissance de quatre mille mégawatts (4000 MW), d'ici les dix (10) prochaines années, c'est ce qui est anticipé.

3095 Maintenant, la pénétration de l'éolien sur les réseaux électriques, par rapport à la demande de pointe, là on constate un peu ce qui se fait ailleurs, on regarde au Danemark, l'équivalent de TransÉnergie, là-bas, c'est la société danoise Eltra, elle inclut dans son parc de transport d'énergie de nombreux parcs éoliens, et puis ce qui est évalué, ce qui est donné comme chiffre, c'est soixante pour cent (60 %).

3100 Soixante pour cent (60 %), ça, ça correspond, la pointe du réseau en puissance – non. Je dirais, soixante pour cent (60 %), c'est la capacité installée totale d'éoliennes, de tous les parcs éoliens, relativement à la pointe en puissance de ce réseau-là, correspond à soixante pour cent (60 %). C'est un chiffre assez élevé et assez exceptionnel, il faudrait pas s'attendre d'arriver nécessairement à ces chiffres-là, je vous l'explique, du fait qu'il y a des interconnexions robustes
3105 au Danemark, ils sont entourés, ça fait partie de l'Europe et puis les interconnexions "synchronent" avec les réseaux limitrophes du pays, avec les autres pays, donnent une chance pour faciliter l'équilibrage.

3110 Et puis nous, au Québec, bien premièrement, notre réseau est asynchrone, on est isolé. Quand il y a eu la mégapanne qui est partie de Washington jusqu'à Ottawa, on n'a pas été

affecté comme tel, parce qu'on est isolé comme tel, toutes les interconnexions ont des convertisseurs dos à dos, qui reconvertissent en courant continu et remettent en signal alternatif, comme ça on est isolé.

3115 Mais ça, c'est une chose, mais l'autre élément, c'est qu'il y a la capacité de ces postes d'interconnexion là qui nous permet pas d'arriver à un niveau aussi élevé, mais aussi, les lignes électriques qui sont étendues sur tout le territoire québécois, quand on parle à la Baie-James, c'est loin, et puis Churchill Falls, on a un réseau assez étendu.

3120 Mais par contre, comme deuxième point, un consensus au niveau de l'industrie, l'industrie au niveau international, on pourrait – ce que les spécialistes prétendent, quinze pour cent (15 %) de la puissance installée, ce serait possible, en tenant compte d'ajustements sur le réseau, et aussi des modalités au niveau de la production. Ça, au Québec, ça reste à voir et à approfondir.

3125 Mais c'est sûr que là, il y a des éléments économiques qu'il faut prendre en compte, qui vont faire qu'on pourra peut-être pas nécessairement se rendre à quinze pour cent (15 %), ou du moins, ça va dépendre jusqu'où on est prêt à se rendre, au niveau économique, ou les producteurs qui auront les parcs, s'ils sont prêts à accepter les pénalités ou, entre guillemets, c'est ça, une réduction des bénéfices.

3130 Bon, le dernier point, les limites d'intégration pour le Québec sont à l'étude, en vue de préciser les considérations techniques et économiques. Bon, on prend exemple, un dix pour cent (10 %) en 2015 correspondrait à l'intégration d'éolien pour l'équivalent de quatre mille mégawatts (4000 MW).

3135 Présentement, si on regarde les projets éoliens, le premier bloc et le deuxième qui est annoncé, qui va venir éventuellement, de mille mégawatts (1000 MW), les projets que je vous ai énumérés, on n'atteint pas encore deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW), à terme, quand ils vont être tous réalisés. Mais jusqu'à à peu près, en bas de deux mille cinq cents mégawatts (2500 MW), dans nos études préliminaires, on constate que ça a pas d'effet significatif sur l'intégration dans le réseau.

3145 OK, les facteurs principaux qui limitent la capacité d'intégration de la production éolienne, il y a la limite d'intégration régionale. Ça, c'est la limite thermique des lignes de transport, la capacité et la robustesse des postes.

3150 Bon, on sait, pour les lignes électriques, ils ont déjà une charge électrique à transporter, il y a de la disponibilité sur certaines, la même chose pour les postes électriques, il y a des transformateurs, ils sont chargés à un certain niveau, chacun des postes, selon le cas. La robustesse des postes, bien maintenant ça, la robustesse, on parle pas mécanique, on parle d'une robustesse électrique.

3155 À cet effet-là, c'est que si je peux prendre un exemple, c'est comme votre entrée
électrique à la maison. Si on dit une robustesse, la robustesse de votre entrée électrique, vous
avez un disjoncteur par exemple d'alimentation qui est de quinze ampères (15 A), sur votre
3160 disjoncteur, il va être marqué dix mille ampères (10 000 A) de capacité d'interruption, c'est dix
kiloampères (10 kA). Ça, ce que ça veut dire, c'est que s'il y a un court-circuit qui se passe dans
votre maison, le circuit va s'interrompre si c'est en bas de dix mille ampères (10 000 A), mais si
c'est au-delà, le disjoncteur peut souder et faire une explosion ou un arc électrique, là, puis
mettre le feu.

3165 En fait, Hydro-Québec s'assure qu'en cas de court-circuit, que vous ayez pas ces
courants si intenses là. C'est la même chose pour les postes, les postes ont des limites de court-
circuit, puis avec de l'éolien, quand même, à l'ajout de parcs éoliens, il y a de la variation au
niveau de la puissance, et puis il y a des protections qui existent pour le parc existant, et puis
c'est des choses, des éléments à approfondir, à l'effet qu'une quantité plus massive d'éolien sur
le réseau pourrait nécessiter des protections supplémentaires dans des postes ou dans les
postes de départ des projets éoliens.

3170 Ça, on fait référence par exemple, on appelle ça des inductances d'artères, c'est des
genres de bobinages qui limitent le courant pour protéger les postes. Ces équipements-là
peuvent être ajoutés, il y a un coût, mais il y a rien d'impossible.

3175 Et puis je pense que c'est une question aussi de voir la possibilité de les intégrer. Parce
que les postes, aussi, ils ont des dimensionnements, ils sont à proximité des fois de résidences,
aussi, l'agrandissement de certains postes des fois est limité, mais c'est pas vraiment le
problème principal comme tel, je crois, dans la situation, je vais vous amener d'autres points,
mais il faudrait que ce soit considéré quand même dans les coûts d'intégration.

3180 L'autre point, il y a le fonctionnement en mode dégradé. En mode dégradé, en fait, c'est
que si on perd une ligne, il faut quand même acheminer l'énergie. Il y a les critères qui sont
déterminés par des organismes de réglementation, à l'effet que si on perd un transformateur, au
niveau de la production de certaines centrales ou de postes, ou une ligne en particulier, qu'on
soit quand même capable d'acheminer l'énergie, et il faut être capable de fonctionner dans ce
3185 mode dégradé là, ça fait que là, il faut en prendre compte, si on rajoute de la production éolienne
à un certain niveau, qu'on soit quand même capable de respecter ces critères-là.

3190 Ensuite, il y a les contraintes des sous-réseaux électriques. Bien là, on parle de tension
inférieure, des lignes de cent soixante et un (161) kV, deux cent trente (230) kV, elles ont aussi
leur limite thermique de transport qui, à ce moment-là, met des contraintes sur les sous-réseaux.

3195 Enfin, il y a les contraintes de circulation d'énergie sur le réseau principal de transport à
sept cent trente-cinq (735) kV; ça, il y a des centrales qui sont rattachées sur ces lignes de
transport là, il y a des limitations selon les régions, qu'on en tient compte. Mais en même temps,
aussi, c'est sûr qu'avec l'ajout de lignes, il y a des situations qui permettraient aussi d'augmenter

l'énergie d'une région en particulier, mais c'est finalement pour représenter le contexte de la limite d'intégration régionale.

3200 Maintenant, il y a le concept de limite globale. Chaque région peut permettre une certaine quantité d'énergie transportable à partir de l'éolien, mais si on les additionne toutes, ça va dépasser la limite globale. C'est les premières constatations qu'on fait; en fait, dans l'étude qui est en cours, parce qu'en réalité, c'est préliminaire les constats que je vous fais, ça demeure encore, il y a beaucoup de validation à faire, il y a une limite relative à la puissance totale. On l'appelle la limite globale.

3205 Il y a quatre (4) facteurs. Les deux (2) premiers, qui sont ici, il y a le réglage de la fréquence et le suivi de la charge; on augmente ou on diminue la production des centrales conventionnelles de façon dynamique afin de maintenir un équilibre entre l'offre et la demande du réseau, qu'on appelle le principe de rampe de charge.

3210 Ça, pour vous expliquer, l'effet de la fréquence, qu'est-ce que ça amène la fréquence sur le réseau, c'est que si on modifie la fréquence, il y a beaucoup d'équipements dans les industries, par exemple, que les moteurs ou plusieurs mécanismes se servent de la fréquence du réseau pour stabiliser les procédés. On l'a pour l'heure par exemple, il y a beaucoup d'horloges qui fonctionnent par exemple avec la fréquence, se fient sur la fréquence du réseau, ça fait que c'est quand même un élément important, qui doit être régularisé.

3220 Et puis si on regarde au niveau d'une centrale en particulier, comme une centrale hydroélectrique, comment ça fonctionne un peu la fréquence, j'ai pensé à ça, je me suis dit, je vais prendre un exemple pour vous faire comprendre peut-être comment ça fonctionne. Bon, dans une centrale hydroélectrique, on a des générateurs qui sont couplés sur les turbines. Les turbines tournent avec l'eau et les vannes, selon qu'elles ouvrent ou elles ferment un peu, les turbines tournent plus rapidement ou moins rapidement, et les alternateurs, à ce moment-là, tournent plus vite ou moins vite, pour produire de l'électricité.

3225 Bon, ça, là-dessus, pour le suivi de la charge, il se fait un équilibre. Une centrale, mettons un alternateur d'une centrale, quand elle fonctionne à sa puissance nominale, elle fait pour répondre à une certaine charge du réseau d'électricité, de consommation, au niveau de la consommation. Si la charge diminue, ce qui se passe au niveau de l'alternateur, c'est que la vitesse d'alternateur augmente, ça fait que ça augmente la fréquence. Tandis que si par contre, la charge augmente, la rotation de l'alternateur va diminuer, et ça va diminuer la fréquence.

3235 Alors c'est un petit peu le balancement, vous voyez qu'est-ce qui se fait, il faut toujours équilibrer. Ça, ça se fait dynamiquement, dans une fraction de seconde, dans le cas d'un alternateur et de la charge qu'il voit, immédiatement. Mais de façon plus globale, on a plusieurs centrales de production, et on a plusieurs centres de consommation; il faut que tout ça soit bien équilibré, la production de différentes centrales et la consommation locale doit être équilibrée.

S'il y a des variations trop rapides, ça déstabilise le réseau, la fréquence change et on risque de perdre le réseau.

3240

Présentement, dans l'expérience pour Hydro-Québec, on est capable de répondre à une rampe, on appelle ça le concept de rampe de charge, une variation de quatre mille mégawatts par heure (4000 MW/h); si une variation comme telle de quatre mille mégawatts (4000 MW) se passe en dedans d'une heure, on est capable de stabiliser. Dépassé ça, bien, c'est de

3245

l'amélioration, c'est possible d'aller plus loin, mais à un certain niveau, on peut perdre à ce moment-là une section de réseau.

Présentement, au niveau du contrôle, de la manière que ça fonctionne, c'est que lorsqu'on perd par exemple une centrale, on doit délester des charges, par exemple, pour garder un équilibre. Il y a deux (2) façons de faire, c'est que ou on ajoute des centrales ou des alternateurs, parce qu'il y a plusieurs alternateurs dans une même centrale, ou on en ajoute ou on en diminue pour garder un équilibre, ou sinon, les conditions limites, on déleste des charges. Bien là, à ce moment-là, on a des clients qui ont plus d'électricité.

3250

Ça fait qu'en fait, c'est qu'il faut garder cet équilibre-là, c'est ça qu'il faut se rappeler. Et puis là, quand on regarde au niveau de la production éolienne comparée à la production de centrale conventionnelle, si on regarde normalement dans une journée, à l'heure du dîner et à l'heure du souper, de façon générale, on a une augmentation de consommation, et à d'autres moments, c'est plus faible, mais c'est relativement stable.

3255

3260

C'est assez facile de balancer au niveau de l'équilibre pour le suivi de la charge, mais au niveau de la production éolienne, ça reste quand même – il faut prévoir les vents qui vont arriver. Il reste à voir si avec le nombre de parcs éoliens, s'il va y avoir une certaine stabilité et qu'on va être capable de prévoir, en fonction de la charge, de bien prévoir pour balancer ça.

3265

Et si c'est difficile, bien à ce moment-là, ça amène qu'il faut prévoir des équipements dans les postes de transformation pour réagir dynamiquement à ça, ou des contrôles pour réagir dynamiquement à ça.

3270

Ça fait que ça amène certains coûts. Mais ça comme tel, pour cet élément-là, il y aura des études, il y a des simulations qui sont possibles de faire, au niveau théorique, mathématique, au niveau de l'informatique, il y a moyen de faire des simulations, aujourd'hui, avec ça, pour aller plus loin à ce niveau-là, mais ça reste à faire.

3275

Le deuxième point, qui est un petit peu dans le même ordre de stabilité, c'est le maintien de la tension et de la stabilité du réseau. La variation de consommation de la puissance réactive de l'éolien sur le réseau de transport peut faire fléchir la tension.

3280

Dans un monde idéal, ce serait d'avoir de la puissance active seulement; on aurait des centrales de production, de la production active, on aurait des charges actives et on serait dans

le meilleur des mondes, comme ça on n'aurait pas, dans les postes électriques, de prévoir une série d'équipements qui sont là pour assurer une stabilité.

3285 Parce que là, les charges actives, de la manière qu'on peut les représenter, c'est des résistances; les grille-pain, les plinthes de chauffage, de façon générale, c'est des éléments actifs. Des éléments réactifs, de façon peut-être assez simple, c'est des moteurs par exemple, c'est des équipements qui produisent des champs magnétiques de façon importante. Un moteur ou un alternateur, c'est un bon exemple, en fait, c'est deux (2) dispositifs qui fonctionnent par champ magnétique.

3290 Le champ magnétique, en fait, ça amène une puissance réactive qu'on appelle; le champ magnétique amène un élément indésirable sur le réseau et il faut le compenser. La manière de le compenser, c'est qu'on va rajouter des capacités sur le réseau. La capacité fait comme l'effet contraire de l'effet inductif des champs magnétiques dans les moteurs ou différents équipements. 3295 Ça en est un exemple.

Il y a d'autres dispositifs aussi, mais j'élaborerai peut-être pas trop, mais il y a des équipements dans les postes, il faut balancer la puissance réactive pour arriver à un facteur unitaire de puissance, finalement comme s'il y en avait pas de puissance réactive sur le réseau.

3300 Et puis bon, bien ça, les éoliennes comme telles, pour les parcs éoliens, c'est sûr qu'il y a eu beaucoup de progression au niveau du développement et des technologies, mais comme tel, il faut s'assurer quand même le plus possible d'avoir un facteur balancé de puissance, au niveau du parc de production.

3305 Et puis ça, c'est une chose, mais l'autre chose aussi, c'est que la puissance réactive, ça varie dynamiquement. C'est qu'avec la croissance de la charge, comme dans l'éolien, la production, elle peut être assez variable, la charge qui varie amène un courant différent et le courant électrique change de champ magnétique, c'est assez proportionnel, donc la puissance réactive, elle varie beaucoup.

3310 Ça fait que ça peut être assez difficile à contrôler dans les postes, et puis pour des puissances éoliennes qui sont relativement pas encore aussi importantes, ça peut pas causer comme tel d'inconvénient, mais avec la croissance, il faut s'y pencher plus et il va falloir faire des simulations.

3315 Ça fait que les deux (2) éléments que je vous ai apportés là, ça résume je crois la question de la stabilité du réseau.

3320 Maintenant, il me reste deux (2) points pour terminer. Il y a l'impact sur la réserve de production. La réserve de production, c'est que l'organisme régulateur, le Northeast Power Coordinating Council, exige du producteur d'électricité, Hydro-Québec dans notre cas, vu que c'est un parc à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) hydroélectrique ou plus, en tout cas à ma

3325 mémoire, il requiert onze pour cent (11 %) en supplément de la production de réserve de production. Autrement dit, si on a des défauts au niveau de la production, quand on arrive à la pointe en hiver, le fait d'avoir onze pour cent (11 %) de plus, ça permet de répondre aux aléas.

3330 Et là, ici, ce qu'on peut évaluer, par exemple en 2015, si on dit, on a une croissance de la demande en puissance de quatre mille mégawatts (4000 MW), bien, il faut rajouter onze pour cent (11 %), le facteur du NPCC, onze pour cent (11 %) de ça, et puis on peut considérer quand même que la puissance éolienne, on va pouvoir quand même, par rapport à la croissance, dire qu'il y a vingt pour cent (20 %) qu'on va pouvoir se fier sur cette puissance-là pour la réserve de production.

3335 Mais ça, ça demeure encore un chiffre théorique, ça peut être entre dix (10 %) et vingt pour cent (20 %) de la puissance éolienne qu'on va pouvoir tenir compte. Autrement dit, la puissance éolienne disponible en tout temps et programmable, qu'on arrive en pointe en hiver et qu'on peut vraiment s'y fier, ça doit être dans l'ordre de dix (10 %) à vingt pour cent (20 %). Et il faudra voir si un organisme comme le NPCC, quelle valeur il va attribuer avec ça. Je pense qu'il faut voir qu'est-ce que ça va donner, au niveau pratique. Ça, c'est une chose.

3340 Il y a deux (2) autres points aussi qu'il faut tenir compte dans l'impact sur la réserve de production, c'est le facteur d'utilisation de l'éolien versus la production conventionnelle, qu'on appelle conventionnelle, les centrales hydroélectriques, centrales thermiques. Les centrales conventionnelles s'apparient à la demande québécoise, et ça procure un facteur d'utilisation de cinquante-huit pour cent (58 %).

3350 Qu'est-ce que ça veut dire un FU, on appelle un FU de cinquante-huit pour cent (58 %), c'est que la puissance nominale de l'équipement, si ça marchait à longueur d'année, ça ferait cent pour cent (100 %); mais cette production-là varie au cours de l'année, selon les demandes, à l'heure du souper ou saisonnières, ça donne l'équivalent de cinquante-huit pour cent (58 %). Maintenant, l'éolien, ce qui est prévu de façon moyenne, c'est un facteur d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %).

3355 Ça fait que pour respecter le critère de fiabilité du NPCC, les équipements conventionnels requis en plus de la production éolienne ne fonctionneront pas à leur plein potentiel. Le taux d'utilisation ou le facteur d'utilisation sera à ce moment-là à la baisse.

3360 Ça, ce que ça fait, finalement, c'est qu'en rajoutant davantage d'éolien pour répondre à l'accroissement de la demande, à un certain niveau, c'est que pour faire l'équilibrage, il faut mettre de l'équipement – le moment que l'éolien produit pas, il faut le "backer" avec la production conventionnelle. Mais cette production conventionnelle là, de plus en plus qui va être nécessaire, on pourra pas la solliciter souvent sur le réseau.

3365 Donc à ce moment-là, comme pour Hydro-Québec Production, on a une diminution de rentabilité. Parce que le moyen, si on l'utilise seulement dix pour cent (10 %) du temps, par

exemple, à ce moment-là il faut qu'il trouve sa rentabilité avec son projet, pour "backer" l'éolien. Ça fait que ça, c'est pour ce facteur-là.

3370 Le dernier, c'est l'exploitation du réseau à faible charge. Ça, pour l'expliquer, on a une demande de puissance – excusez-moi. En été, on a un creux de charge, bien, on a la pointe en hiver, quand on arrive à la période d'été ou certaines périodes proches de la période d'été, on a une charge minimale. Cette charge minimale là, on l'appelle la charge en creux.

3375 Pour l'historique, présentement, on regarde, c'est environ trente-trois pour cent (33 %) de la pointe québécoise en puissance, ça fait que pour 2015, on l'évalue, pour une demande estimée de quarante mille mégawatts (40 000 MW), on l'estime à trente-trois pour cent (33 %), ça donne treize mille deux cents mégawatts (13 200 MW). Treize mille deux cents mégawatts (13 200 MW), comme ça, c'est la demande en puissance en creux prévue dans dix (10) ans.

3380 Maintenant, bon, cette demande-là est faible, mais en même temps on a des contraintes de production minimale du parc d'Hydro-Québec. Le parc actuel, on a dix mille mégawatts (10 000 MW) qu'il doit produire l'été, et puis on a mille mégawatts (1000 MW) en sus, qui s'ajoutent, des projets déjà autorisés, qui sont en construction, centrale Péribonka par exemple.

3385 Ça, qu'est-ce que ça peut représenter, en fait, ce onze mille mégawatts-là (11 000 MW), si on prend l'exemple de Péribonka par exemple, elle est située entre deux (2) centrales d'Alcan, ces centrales-là d'Alcan, comme telles, servent à quatre-vingts pour cent (80 %), le facteur d'utilisation est aux alentours de quatre-vingts pour cent (80 %), elles fournissent pour les alumineries, et puis Hydro-Québec avec son projet, s'insère entre les deux (2) et turbine au fil de l'eau pour pas, finalement, causer d'impact à Alcan.

3395 Bon, une centrale comme Péribonka, à ce moment-là, c'est trois cent quatre-vingt-cinq mégawatts (385 MW). Elle doit produire en été; si elle produit pas, elle déverse de l'eau. Mais ça, il y a aussi les débits réservés pour maintenir, en période d'étiage d'été, les niveaux des rivières pour les poissons, il y a plusieurs contraintes aussi au niveau des réservoirs, on doit turbiner l'eau pour garder les niveaux des réservoirs, pour éviter que le niveau monte trop haut à certains endroits ou descende trop bas à d'autres.

3400 Ça fait que ces contraintes-là finalement de production minimale, en période de creux, c'est onze mille mégawatts (11 000 MW) qu'on prévoit, dans dix (10) ans.

3405 À ça, il faut rajouter aussi l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, de mille mégawatts (1000 MW) hors éolien, c'est les appels d'offres pour la cogénération, la biomasse et la turbine à gaz de Bécancour où là, c'est des contrats fermes, des contrats engagés qu'eux sont là pour produire et ils se sont engagés à produire cette énergie-là, ça fait qu'en fait, il est pas question vraiment de modifier les contrats, on baisse la rentabilité de ces producteurs-là.

3410 Ça fait que ça, en fait, c'est la production minimale qu'il faut tenir compte, et en plus, il faut ajouter la production éolienne, à ce moment-là qui va être existante dans dix (10) ans, en période de creux. Là, théoriquement, c'est quand même préliminaire, on l'évalue à peu près, par rapport aux parcs installés éoliens, il y aurait cinquante-cinq point cinq pour cent (55,5 %), en période de creux, c'est une période particulière, où selon les vents, il faut s'attendre d'avoir une production d'à peu près cinquante-cinq pour cent (55 %).

3415 Ça fait que tout ça additionné moins cette production minimale là, à la demande, si on dépasse la demande, c'est qu'éventuellement ça va être le cas dans nos prévisions actuelles, là on a une production énergétique excédentaire.

3420 Cette production énergétique excédentaire là, ça amène deux (2) éléments possibles, mais quand même, il faut trouver les moyens pour essayer de les éviter, ça peut amener une réduction de la production éolienne, si on produit, il faut réduire en quelque part, donc ça peut amener une baisse de rentabilité à des producteurs. L'autre élément, ça peut amener aussi à faire des déversements d'eau aux centrales hydroélectriques.

3425 C'est des exemples, là, il faut essayer de les éviter. En fait, c'est pour montrer finalement que si on développe, à un moment donné on arrive avec des contraintes et puis là, bien, il faut trouver des solutions.

3430 Bon, ça fait le tour des contraintes pour les capacités globales.

Maintenant, pour terminer, c'est les prochaines étapes du développement de l'énergie éolienne au Québec. Il y a l'élaboration du règlement et du décret du deuxième mille mégawatts (1000 MW) éoliens, qui est prévu pour l'été 2005.

3435 Ensuite, il y a la diffusion de l'inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec, prévu aussi à l'été 2005.

3440 Il y a le lancement par Hydro-Québec du second appel d'offres, la date demeure à déterminer.

Et enfin, il y a le développement optimal du potentiel éolien, que dans nos études et investigations, et des éléments préliminaires qu'on a, on a encore du chemin à faire, mais c'est prévu pour la Stratégie énergétique d'automne 2005.

3445 Ça fait que ça termine ma présentation, et je vous remercie beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3450 Merci monsieur.

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3455

Merci, monsieur Tremblay. On va avoir une copie de la présentation, j'imagine, électronique et papier?

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3460

J'ai trois (3) copies ici.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3465

D'accord.

Avant de vous poser ma question, j'aimerais poser une question à monsieur Dufort. Est-ce que dans le contrat avec Hydro-Québec, est-ce qu'il y a des dispositions qui prévoient éventuellement des conditions où il y a ce genre d'inadéquation, de sorte qu'Hydro-Québec doit ou bien ouvrir l'eau pour déverser l'eau sans production électrique ou réduire la quantité d'énergie qu'elle se procure auprès de vous; est-ce que le contrat prévoit des conditions comme ça?

3470

PAR M. GUY DUFORT:

3475

Monsieur Samak, j'aimerais que monsieur Bouchard réponde à cette question.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3480

Non. L'obligation d'Hydro-Québec, c'est d'acheter toute l'électricité qu'on produit en tout temps.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3485

Donc dans ce cas, si Hydro-Québec doit régler ses affaires, il va falloir qu'elle ouvre l'eau sans production.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3490

Exact, ou accumuler l'énergie en arrière des barrages. Parce que nous, la seule contrainte qu'on a, c'est qu'Hydro-Québec peut, pour des conditions, s'il y a pas de ligne électrique ou des pannes de ligne électrique, de pas prendre notre électricité. Mais en temps normal, elle doit prendre l'électricité.

3495 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

C'est clair.

3500 Maintenant, monsieur Tremblay, juste pour m'assurer que j'ai bien compris, vous dites qu'au Danemark, la part de l'éolienne, donc la capacité installée de pointe est soixante pour cent (60 %), c'est ça?

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3505 Oui, c'est ça. Bien, au Danemark, la société danoise Eltra, la part de l'éolien, autrement dit la puissance installée de tous les parcs éoliens au Danemark représente soixante pour cent (60 %) de la pointe en puissance maximale; en fait, c'est ça, la pointe en puissance du Danemark, la consommation.

3510 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et j'imagine qu'ils ont, avec l'intermittence propre à cette filière, ils ont probablement le même facteur d'utilisation ou de disponibilité, trente-cinq pour cent (35 %), cinquante pour cent (50 %)?

3515

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3520 Je pourrais pas vous préciser, j'ai pas approfondi en particulier le cas du Danemark. Mais dans les nouvelles installations, on voit un facteur d'utilisation de trente-cinq pour cent (35 %); on peut penser que les premières installations, il y avait un facteur d'utilisation un peu moindre.

Mais ça dépend aussi des conditions de vent d'un site, il y a des conditions, à certains endroits, plus exceptionnelles que d'autres.

3525 Mais pour aussi terminer, quand vous demandiez à mon acolyte de l'autre côté la question, l'autre question précédente, il faut voir qu'ils auront pas comme tel, comme producteur, à réduire leur production ou ça prendra pas non plus de déversement d'eau pour le producteur Hydro-Québec Production, par exemple, parce qu'en fait, c'est qu'on n'a pas une puissance installée éolienne encore très importante.

3530

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3535 J'en viens, justement, et c'est ça la question que je posais par rapport au Danemark, pour revenir à notre condition ici au Québec. La différence est quand même énorme, parce qu'on dit ici, soixante pour cent (60 %) et ils arrivent, les Danois, à gérer un réseau relativement stable, on est très loin du dix pour cent (10 %) qu'on pense peut-être pouvoir absorber dans le réseau québécois sans beaucoup de problème d'équilibre.

3540 Et on voit aussi qu'il y a un défi assez important de stabilisation, au fur et à mesure que la part de l'énergie éolienne va augmenter dans le réseau, le défi de stabilisation va être beaucoup plus grand, et on peut même arriver, et corrigez-moi si j'ai pas bien compris, on peut arriver à une situation où on va investir dans des capacités supplémentaires pour finalement délester ces capacités de temps en temps, pour assurer la stabilité du réseau; ai-je bien compris?

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3545 Bien, vous avez bien compris, mais je vais amener peut-être les compléments d'information pour aller plus loin sur le sujet.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3550 Je vous en prie.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3555 Ce qu'on peut comprendre de l'expérience danoise, c'est un maximum, tu sais, c'est un record, si on peut prendre différents pays qu'on a vus, c'est un record.

3560 En fait, la consommation du Danemark versus les pays limitrophes, les pays limitrophes, les fortes interconnexions permettent vraiment de suppléer et rend état que finalement, la problématique de stabilité est marginale, parce qu'il y a des réseaux plus forts qui sont capables de suppléer, OK. Ça, c'est une première chose.

3565 Il reste quand même qu'au niveau du Danemark, il y a peut-être d'autre chose à investiguer plus à ce niveau-là.

L'autre point, j'essaie de me rappeler, en fait, qu'est-ce que vous m'avez amené, là.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3570 C'est l'effet que j'appelle curieux, qu'au fur et à mesure qu'on augmente la part de l'éolienne dans le réseau, on risque de générer des conditions d'instabilité qui nous obligeraient de sacrifier des capacités dans lesquelles on a déjà investi.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3575 OK. Ça, cet aspect-là, c'est que ce sera pas – pour faire un développement éolien intelligent, je crois pas qu'on va développer l'éolien et trouver les solutions après. Là, ça amènerait ces problématiques-là.

3580 Je les ai exposées pour montrer, finalement, pour montrer quand même qu'il y a des limitations, qu'à un moment donné il va y avoir des aspects économiques à considérer dans le développement, ou des stratégies techniques et économiques aussi, pour ce développement-là.

3585 Maintenant, il y a différents éléments de solution qu'on peut déjà voir, mais qui sont trop préliminaires pour peut-être les avancer aujourd'hui. Mais c'est sûr qu'il y aura sûrement des éléments à tenir compte, qui va permettre quand même le développement éolien, surtout que cette technologie-là est en croissance de développement, au niveau optimisation, aussi.

3590 Je pense que finalement, c'est un beau problème d'ingénierie pour l'avenir.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3595 Une autre question. Vous dites qu'on projette que la capacité installée de pointe requise pour le Québec, en 2012, va être autour de quarante mille (40 000 MW)?

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

2015.

3600 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2015, va être autour de quarante mille (40 000 MW). Est-ce que ça tient compte du potentiel d'économie d'énergie réalisable?

3605 **PAR M. ALAIN TREMBLAY:**

Bien, c'est la croissance de la demande actuelle, à un pour cent par année (1 %/an).

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3610 Est-ce que le un pour cent par année (1 %/an)...

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3615 Bien là, c'est sûr, si on va plus loin avec l'économie d'énergie, c'est une filière, bien, je dis une filière entre guillemets, mais le quatre mille mégawatts (4000 MW) de progression peut être comblé pas seulement par l'éolien, aussi, et l'économie d'énergie peut réduire cette croissance-là.

3620 Mais il faut voir aussi que si on peut développer quatre mille mégawatts (4000 MW), si on a besoin de quatre mille mégawatts (4000 MW) mais que l'économie d'énergie peut la réduire en

tant que telle, le développement économique, c'est tout le temps relatif avec les capacités qu'on voit qu'on peut faire. Si on peut aller plus loin, des fois, on va développer des nouveaux projets.

3625 Tu sais, on fait une prévision en fonction d'un développement type, mais en fait, si on est capable d'aller plus loin et on trouve des nouvelles ressources, il y a rien qui empêche qu'on puisse développer davantage. Ça fait que c'est assez relatif.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3630 Dernière question. Selon vous, c'est quoi le potentiel d'économie d'énergie sur cette capacité théorique, et c'est quoi l'apport réalisable, pour être réaliste.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3635 Bien ça, le distributeur, dans son plan déposé à la Régie, il est réglementé par la Régie, a révisé son plan d'économie d'énergie et puis il a sorti des chiffres. Il faudrait approfondir, on peut vous sortir ces éléments-là en délibéré, sur qu'est-ce qui est prévu.

3640 Mais ça, les objectifs, le programme a été révisé, il est tout le temps de plus en plus ambitieux, en fait. Maintenant, est-ce qu'ils peuvent aller plus loin, je pense que finalement, l'Agence d'efficacité énergétique pourrait davantage vous répondre là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3645 Bien, si vous avez cette information, ça nous permettrait de l'utiliser dans notre travail, alors ce serait gentil de nous la déposer.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

3650 Je vais vous la déposer.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

3655 Merci, monsieur Tremblay.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3660 Merci beaucoup.

3665

**PÉRIODE DE QUESTIONS
STEEVE GENDRON**

PAR LA PRÉSIDENTE:

3670

J'inviterais notre dernier intervenant, monsieur Steeve Gendron, s'il vous plaît.

Pendant que monsieur Gendron vient s'installer à la table, je demanderais au promoteur si vous avez une actualisation des données économiques que vous avez présentées dans le rapport principal de l'étude d'impact, au tableau 2.17.

3675

Il y a un profil ici de la population active, mais c'est des données de 2001. Alors je me demandais si vous avez des données plus récentes que ça.

PAR M. GUY DUFORT:

3680

Madame, je voudrais vérifier avec notre équipe de professionnels pour vous donner la réponse la plus précise, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3685

Merci.

Alors monsieur Gendron, s'il vous plaît.

3690

PAR M. STEEVE GENDRON:

Madame la Commissaire, j'aimerais adresser ma question à la MRC de Matane, à propos de leur Règlement de contrôle intérimaire.

3695

Bon, on a vu qu'il y avait une bande de cent vingt-cinq mètres (125 m) près des chemins publics, je voudrais savoir si là-dedans – c'est par rapport à la variable sécurité un peu, dans la documentation que j'ai consultée, bon, on voit que des bris d'éoliennes, c'est relativement fréquent et puis que dans le cas de bris de pales, il y a des débris d'éoliennes qui peuvent peser jusqu'à quelques tonnes qui peuvent être projetés jusqu'à deux cents-trois cents-quatre cents mètres (200 m-300 m-400 m).

3700

J'aimerais savoir si ça a été pris en considération dans le Règlement de contrôle intérimaire.

3705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Piché.

PAR M. GILLES PICHÉ:

3710 Écoutez, cette information-là, je pense pas que la MRC la possédait, mais la marge de recul a été établie à cent vingt-cinq (125 m).

C'est un petit peu comme la problématique des interférences, là, dépendamment de l'information qu'on nous fournira, peut-être qu'il y aura lieu d'apporter des ajustements à la réglementation.

3715

Madame la Présidente, j'ose espérer que de votre côté, vous pourrez peut-être demander au promoteur de nous fournir des précisions à ce niveau-là.

3720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, monsieur Piché, j'allais le faire.

Alors est-ce que vous avez des données à ce sujet, par rapport à des expériences en Europe, entre autres; parce que je pense qu'ici, c'est assez limité.

3725

PAR M. GUY DUFORT:

Madame la Présidente, je m'excuse mais j'étais à vérifier une donnée que vous m'avez demandée, je n'ai pas entendu la question.

3730

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur ici dit que dans le Règlement intérimaire de la MRC, on détermine que la distance entre une éolienne et un chemin public est de cent vingt-cinq mètres (125 m), et selon lui, il y aurait une possibilité parfois d'avoir des débris, ou même on a vu, dans certains cas, je peux ajouter, des morceaux de glace ou de la neige, et qui pourraient être projetés à deux cents (200 m) ou quatre cents mètres (400 m). Alors ici, on n'a pas vraiment la limite sécuritaire.

3735

Alors on se demande si vous avez regardé cet aspect.

3740

PAR M. GUY DUFORT:

Madame la Présidente, il est de notre approche et de notre philosophie de garantir la sécurité des personnes tout le temps.

3745

Alors je vais laisser la parole à monsieur Bouchard, s'il vous plaît.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3750

Pour la projection de glace, comme vous le mentionnez, comme j'ai mentionné hier, la possibilité que les éoliennes fonctionnent lorsqu'il y a de la glace sur les pales est minime, parce que la vibration fait augmenter et on est obligé d'arrêter l'éolienne.

3755

Les projections de glace vont se produire si, comme la hauteur de l'éolienne est assez haute, il faudrait qu'il y ait du vent et qu'il y aurait du transport d'éolienne.

3760

Oui, il y a des études qui démontrent que ça peut se projeter à une certaine distance, mais il y a beaucoup de facteurs qui rentrent en ligne de compte, et une distance de cent vingt-cinq-cent cinquante mètres (125 m-150 m) nous semble suffisante pour protéger pour les projections de glace.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3765

Est-ce qu'il y a d'autres débris que c'est possible aussi de projeter, des morceaux, s'il y a une éolienne qui se brise, est-ce qu'il y a des parties de l'éolienne qui peuvent partir?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3770

Les cas que je connais, où il y a eu destruction de pales, se sont produits lorsque l'éolienne est frappée par la foudre, et j'ai pas d'étude qui montre des grandes projections, mais je pourrais faire la vérification et vous revenir là-dessus.

3775

Et en plus, je vous mentionne ça parce que les pales en elles-mêmes sont fabriquées d'une seule pièce, sont monopieces, donc les chances qu'il y ait des bris et des projections – anciennement, dans les anciennes éoliennes, il y avait ce qu'on appelait, au bout des pales, des "Til-brake", pour avoir l'expression française, je vais vous la retrouver mais pour l'instant, ça me revient pas, que s'il fallait arrêter l'éolienne pour des raisons de survitesse, des choses comme ça, c'était un mécanisme que mécaniquement, par force centrifuge, faisait une turbulence dans le fonctionnement de la pale et arrêtait l'éolienne. Et il était assez fréquent, pas très fréquent mais ça pouvait arriver que ces morceaux-là se détachent de l'éolienne.

3780

Mais dans notre cas, on n'a pas ce genre de pièce là.

3785

PAR M. GILLES PICHÉ:

Madame la Présidente, peut-être apporter un complément d'information.

3790

Je viens d'être informé par le maire de Baie-des-Sables, qui a participé évidemment aux discussions du Conseil des maires par rapport à l'élaboration et l'adoption du Règlement de contrôle intérimaire, l'introduction de cet article-là visait surtout à prévoir la possibilité ou

l'éventualité où c'est qu'il y aurait une éolienne qui pourrait tomber éventuellement; ça fait qu'il y aurait une espèce de marge de recul pour pas qu'effectivement, qu'il y ait des débris qui tombent sur une route ou une voie de circulation municipale ou provinciale. C'était ça l'idée, au départ.

3795

Par contre, les différents éléments qui sont soulevés méritent peut-être d'être pris en considération, et puis ce serait peut-être souhaitable qu'on ait des précisions à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3800

Merci de la précision.

Votre deuxième question.

3805

PAR M. STEEVE GENDRON:

Oui. Bon, on va revenir un peu au Règlement de contrôle intérimaire.

3810

Bon, à ce que j'ai bien compris, il y aura pas de nouvelle construction à l'intérieur de trois cent cinquante mètres (350 m) près d'une éolienne. On parlait de deux cents mètres (200 m), mais là, il semblerait que c'est trois cent cinquante mètres (350 m).

3815

Bon, j'aimerais savoir la superficie affectée par ça. Si je fais un petit carré, vite vite, ça fait sept cents mètres (700 m) par sept cents mètres (700 m), bon, en tout cas, ce sera un cercle donc, j'aimerais la superficie affectée par ça et savoir si ça va, au niveau du développement des activités agricoles, il peut y avoir des contrôles intérimaires aussi sur la production agricole, on va demander, pour les nouvelles productions agricoles, d'être à X mètres de résidence ou etc., j'imagine.

3820

Je voudrais savoir comment ça va interférer, avec ces contrôles intérimaires là, et puis j'aimerais avoir la superficie, et comment ça peut interférer avec le développement des activités agricoles sur le territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3825

Vous voulez dire comment ça peut limiter?

PAR M. STEEVE GENDRON:

3830

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3835 Est-ce que, monsieur Piché, vous avez évalué la superficie totale que cet aspect du règlement couvre?

PAR M. GILLES PICHÉ:

3840 À ce moment-ci, je peux pas fournir l'information. Mais effectivement, c'est un questionnement qui mérite peut-être d'être considéré, parce qu'il faut quand même évaluer l'impact sur l'activité ou la production à caractère agricole et d'autant plus, l'implantation des bâtiments à vocation agricole.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3845 Est-ce que vous pourriez regarder ça et nous revenir avec une réponse? Vous pouvez nous l'envoyer par écrit.

PAR M. GILLES PICHÉ:

3850 Il y aurait peut-être une étude qui pourrait être faite en collaboration aussi avec le ministère de l'Agriculture, par rapport à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3855 Une évaluation, en tout cas.

PAR M. GILLES PICHÉ:

3860 Oui. J'en prends bonne note, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3865 Vous en prenez note, merci.

PAR M. STEEVE GENDRON:

J'ai une dernière question, si on me le permet.

3870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

PAR M. STEEVE GENDRON:

3875

J'en aurais plusieurs, mais on va y aller avec celle-là.

3880

Encore à propos du contrôle intérimaire, considérant le paysage comme une ressource, bon, appartenant au patrimoine collectif, on comprend que bon, l'agriculture, c'est réglementé, la coupe forestière, c'est réglementé, c'est aussi, même si c'est en terrain privé, on reconnaît le caractère du patrimoine patrimonial de ça.

3885

Mais au niveau du paysage, on donne le droit à des particuliers, à des propriétaires fonciers de perturber, sur une période peut-être allant jusqu'à cinquante (50) ans.

Alors ma question, c'est à savoir comment ça va interférer, ça, sur la planification, l'aménagement et la gestion intégrée du territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3890

Je pense que je vais adresser la question à la MRC, parce que c'est vous qui vous occupez du schéma d'aménagement.

3895

Est-ce qu'il y a des éléments précis, dans les orientations du schéma, qui se réfèrent à la protection du paysage?

PAR M. GILLES PICHÉ:

3900

Écoutez, il y a toute la question de la protection du corridor touristique de la route 132 et du corridor de la 195, qui est une préoccupation importante, parce qu'on veut protéger évidemment ces corridors-là pour des intérêts touristiques, le développement économique.

3905

Comment ça va interférer, toutes ces différentes interventions-là, il faut être conscient que c'est le cumul des interventions qui est inquiétant. Je suis pas en mesure, actuellement, de vous répondre à ça, parce que je suis moi-même à prendre connaissance de ces documents-là, j'ai pas encore fait mes devoirs par rapport à ça.

3910

Mais c'est évident que la MRC et les municipalités locales devront tenir compte du cumul des différentes interventions des différents acteurs, dont entre autres les producteurs hydroélectriques avec le projet éolien. C'est évident qu'il y a des impacts sur le paysage qui ont été énoncés d'ailleurs par les gens du Tourisme, tout à l'heure.

3915

Mais quelle ampleur que ça va prendre en termes d'impacts cumulatifs, je suis pas en mesure de vous répondre ce soir là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3920 Est-ce que vous voulez nous revenir avec cet aspect-là, au moins regarder s'il y a des éléments en plus du corridor de la 132, s'il y a d'autres éléments particuliers que la MRC aimerait porter à notre attention?

PAR M. GILLES PICHÉ:

3925 Ça va me faire plaisir de vérifier ça, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3930 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Je pense que c'est bien comme ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3935 Ça va? Merci, monsieur Gendron.

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

3945 Alors avant de clore cette première partie d'audience, il y a quand même un certain nombre de choses dont je dois vous faire part.

3950 En premier lieu, il y a des documents qui nous ont été promis, donc au BAPE, on fait le suivi de ces documents-là, on s'assure que tout ce qu'on a demandé sera déposé, et si vous avez des questions, je pense aux personnes qui ont des choses à déposer, vous pouvez toujours communiquer avec madame Mondor.

3955 Pour ce qui est de la deuxième partie, elle débutera mardi le 14 juin, elle va se tenir ici à l'église, mais au sous-sol, et on débutera à dix-neuf heures (19 h). La durée de cette deuxième partie sera déterminée en fonction du nombre d'interventions orales ou écrites qui nous seront annoncées.

La priorité sera donnée, durant les séances publiques, à ceux et celles qui auront avisé la Commission de leur intention de prendre position sur le projet. Afin de nous permettre de bien

3960 planifier cette deuxième partie, nous vous demandons donc de nous indiquer votre intention de déposer un mémoire le plus rapidement possible, en communiquant avec madame Méthot au 1-800-463-4732.

3965 Nous vous demandons également de nous faire parvenir votre mémoire au plus tard le 8 juin, de manière à nous permettre d'en prendre connaissance et de mieux nous préparer à vous poser des questions; ceci dans le but d'améliorer la qualité des échanges.

3970 L'équipe de la Commission communiquera avec ceux qui ont l'intention de présenter des mémoires pour organiser l'ordre de présentation. Cette deuxième partie de l'audience est consacrée en totalité à entendre vos opinions, la connaissance de terrain des citoyens et des groupes, les témoignages de leur vécu et de leurs attentes, leurs analyses, leurs positions sur le projet ou certains de ces aspects, sont tous des éléments recherchés par la Commission au cours de cette deuxième partie.

3975 J'insiste sur le fait que la Commission fonde son analyse non pas sur un nombre de positions favorables ou défavorables au projet, mais bien sur la compréhension des enjeux du projet et sur les arguments supportant la recherche d'un choix qui favorisera l'acceptabilité sociale et sera un projet de moindre impact environnemental.

3980 À la fin des séances publiques de la deuxième partie, la Commission va préparer un rapport qui présentera ses constatations, son analyse et ses conclusions sur le projet. Le rapport sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas Mulcair, au plus tard le 16 septembre 2005.

3985 Ce dernier transmettra par la suite au Conseil des ministres une recommandation relative à l'autorisation ou non du projet, basée sur l'analyse de la Commission et celle qui aura été faite en parallèle par son ministère. Le BAPE étant un organisme consultatif, la décision finale appartiendra au Conseil des ministres du gouvernement du Québec.

3990 Lors de la deuxième partie de l'audience, la disposition physique de la salle sera différente puisque les tables du promoteur et celles des personnes-ressources ne seront plus là. Une seule possibilité est accessible pour ces derniers d'intervenir, puisqu'ils auront, comme d'ailleurs tout participant à l'audience, un droit de rectification d'information fautive qui serait communiquée à la Commission.

3995 Il n'y aura qu'une table pour les gens qui viendront présenter un mémoire et une autre pour la Commission qui vous posera des questions et pourra vous demander des explications supplémentaires sur certains points.

4000 Ceci dit, tous les documents qui ont été déposés durant cette première partie ou qui seront déposés dans la semaine qui suit, dont les transcriptions, tous ces documents se

retrouveront dans les centres de consultation dans les meilleurs délais, c'est-à-dire d'ici une semaine, et sur Internet dans le site du BAPE.

4005 Toutes les interventions de l'audience publique de même que l'étude d'impact, son résumé, ainsi que les autres documents qui nous seront envoyés sous forme électronique seront également sur le site Internet du BAPE, à l'adresse de la Commission que vous pouvez obtenir de madame Méthot ou de madame Gagnon.

4010 En terminant, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la bonne marche de ces séances, d'abord les gens du promoteur, toute son équipe.

4015 J'aimerais remercier les personnes-ressources du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles, du ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation, qui ont passé la semaine avec nous, et ceux qui ont représenté leur organisme au cours de certaines séances, dont le ministère des Transports, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Tourisme Québec, la société Radio-Canada, Hydro-Québec et la MRC de Matane.

4020 Je remercie également l'équipe technique, la sténotypiste et l'équipe du BAPE, qui ont soutenu tout au long de cette semaine le travail de la Commission.

4025 Et les derniers mais non les moindres, je remercie les participants du public, ceux qui sont venus poser des questions dans un cadre qui est souvent intimidant, et ceux qui ont assisté à toutes nos séances.

4030 Je vous remercie beaucoup de la qualité des interventions, pour le climat de respect qui a été maintenu tout au long de ces sessions, et je déclare la première partie de l'audience close.

4030 Et je vous souhaite bonne fin de soirée. Alors au revoir et dans quelques semaines.

4035 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

4040